

## Sabotage par la Commission de relations ouvrières

**Où l'incompétence, la négligence, la mentalité antisyndicale et l'esprit juridique momifié de celle-ci crèvent les yeux... Des suggestions pour l'avenir**

(par Gérard PICARD)

En 1939, le Parlement canadien a amendé le Code criminel en y insérant l'article 502A. Le texte de ce nouvel article visait principalement à protéger le droit d'association et à empêcher les renvois abusifs; et il plaçait sous le coup des sanctions pénales tout employeur refusant d'embaucher ou congédiant un employé **pour la seule raison** de son titre de membre d'un syndicat de travailleurs.

Devant l'article 502A, deux mentalités se sont affrontées: a) la mentalité de ceux qui portent des oeillères devant les problèmes sociaux; dont les méninges pratiquent l'acrobatie des interprétations superlativement strictes en lisant les textes légaux à travers le trou d'une aiguille; qui vivent encore dans la jungle économique et ne font que tolérer les syndicats ouvriers en régime démocratique; b) et la mentalité de ceux qui voient la question sociale dans son ensemble; prennent des vues panoramiques de la société moderne; accordent une place d'honneur aux syndicats ouvriers dans une démocratie ordonnée vers le bien commun; et ne reculent pas devant l'interprétation généreuse d'un texte, en y mettant du jugement, du sens social, de l'esprit chrétien.

### EMPLOYEUR A L'ABRI D'UNE POURSUITE

Ceux qui, à cause de leur mentalité, font partie du groupe "a" ci-dessus, ont compris, à la lecture de l'article 502A, que tout employeur sera à l'abri d'une poursuite au criminel, même en congédiant un employé parce qu'il est membre du syndicat de son métier ou de son industrie, du moment qu'il pourra rattacher quelque manquement mineur à la cause réelle du congédiement. Alors, en effet, l'employé ne sera pas congédié **pour la seule raison** qu'il est membre d'un syndicat.

Quant à ceux du groupe "b" ci-dessus, ils ont compris que l'article 502A, pour avoir un sens véritable, devait écarter les motifs secondaires; qu'il devait s'appliquer du moment que la raison réelle du congédiement se rattachait au titre de membre d'un syndicat. On tenait compte de la lettre et de l'esprit de la loi.

### UN SENS SOCIAL ECLAIRE

Les tribunaux ont décidé. Et, dans ce cas, ils ont créé, sous l'article 502A du code criminel, une jurisprudence marquée au coin d'un sens social éclairé. La Cour supérieure, puis la Cour d'appel, dans la cause de Society Brand Clothes vs. Amalgamated Clothing Workers of America (Gazette du Travail, juillet 1942, page 929), ont décidé que l'expression **seule raison** devait se lire comme si on avait écrit **cause déterminante**. C'est le bon sens même. C'est aussi dans cet état d'esprit qu'il faut interpréter et appliquer la législation du travail.

On peut dire que, depuis, le même sens social a animé les auteurs de la commission royale Prévost, les Conseils du travail en temps de guerre, un certain nombre de conseils d'arbitrage, etc. Mais il faut exclure de la liste la Commission de relations ouvrières de la province de Québec.

### LA COMMISSION DEVRAIT ETRE ABOLIE

La Commission de relations ouvrières y aurait gagné à relire souvent la cause à laquelle il est ici référé, et à s'en inspirer. Cela aurait peut-être évité le sabotage actuel de la Loi des relations ouvrières de la province de Québec (c. 162A S.R.Q. 1941).

Une réforme urgente, profonde, s'impose. Il nous apparaît même que la Commission de relations ouvrières devrait être abolie. Cet organisme n'a pas été à la hauteur de ses responsabilités, et il est même devenu nuisible. Il ne s'agit pas ici d'une critique à l'endroit du Ministre du Travail de la province de Québec. Ce dernier n'a eu rien à voir, pas plus que les syndicats ouvriers, dans la nomination de cette commission.

(Suite à la page 11)

### Coopérer avec l'employeur

La méthode humaine et intelligente de coopérer avec l'employeur fut toujours recherchée par la Confédération des travailleurs catholiques du Canada. Aussi, le comité exécutif de la C.T.C.C. considère-t-il un heureux complément à la négociation de conventions collectives, la formation dans chaque établissement industriel du comité conjoint patronal ouvrier de production, si ardemment désiré par le gouvernement du Canada. La C.T.C.C. encourage les syndicats nationaux à favoriser, dans tous les ateliers, la formation de tels comités. C'est une innovation fort juste pour augmenter la valeur de l'industrie nationale et en humaniser davantage les conditions d'emploi.

### Le congrès régulier n'aura pas lieu

Par suite d'une ordonnance fédérale, la C.T.C.C. se voit dans l'obligation de supprimer cette année son congrès régulier. Il sera toutefois remplacé par une réunion plénière du Bureau fédéral (en vertu de l'article 12 de la constitution) qui se tiendra à Sherbrooke les 16, 17 et 18 septembre. Le secrétaire général avisera les groupements fédéraux à ce sujet.

### Le bon président des Syndicats

Les qualités qu'il doit posséder — Son rôle souverain à l'assemblée — L'ordre du jour et les digressions

Par M. l'abbé Georges Côté, aumônier général de la C. T. C. C.

On s'étonne, bien plus, on se plaint quelquefois que ça aille mal dans le Syndicat, que celui-ci ne s'occupe pas de ses membres, ne voit pas à leur bien-être ou à leurs intérêts. Evidemment, à ce mal il y a bien des causes, mais il y en a une à laquelle on ne s'arrête pas suffisamment: c'est la déficience, dans l'exercice de ses fonctions, du premier des officiers du Syndicat, qu'on appelle le Président. Tel que le mot le dit, cet officier préside l'assemblée délibérante, c'est-à-dire, l'assemblée qui discute ce qui se rapporte surtout à l'emploi, le gagne-pain ou encore l'occupation des membres qui composent le syndicat. On voit tout de suite comme son rôle est important. Il est un peu comme un roi dans un pays à constitution parlementaire. Il règne mais ne gouverne pas, car le rôle du gouvernement appartient à l'assemblée syndicale délibérante. Il n'administre pas non plus le syndicat; cette fonction est celle de l'exécutif. Il ne décide rien non plus, mais il fait décider ceux qui ont la responsabilité de la décision: toujours l'assemblée. Son rôle est souverain car il est pour ainsi dire la procédure parlante de l'assemblée de l'union, procédure sans laquelle le Syndicat ne peut répondre au but qu'il s'est assigné dans ses règlements et

constitutions. Il représente ce que l'on peut appeler en termes populaires, celui qui monte à l'union "comment s'y prendre" pour exprimer les besoins des membres (la motion) et formuler la décision ou volonté de l'assemblée (la résolution) par laquelle ladite union s'occupe de ses membres.

### SES QUALITES

Quelles sont donc les qualités que doit posséder un président pour qu'il remplisse proprement son rôle? Sans les énumérer toutes, il suffit ici pour l'avancement de nos syndicats de signaler quelques règles élémentaires qu'un président doit observer s'il veut présider convenablement. D'abord, il devra garder le silence, c'est-à-dire savoir se taire. Garder le silence ne veut pas dire être muet, cela signifie parler quand il le faut. Rien de plus propre à faire fâcher les membres d'une assemblée que d'entendre le président discourir longuement sur le mérite ou le démerite d'une motion, en d'autres termes parler pour ou contre celle-ci. Son rôle, lorsqu'il préside une assemblée, consiste simplement à mettre devant l'assemblée délibérante une question, à donner le pour et le contre de la question pour la livrer ensuite

(Suite à la page 12)

### LES RUINES DE LA CAPITALE ALLEMANDE



Des citoyens de Berlin regardent les ruines de leur capitale, jadis l'une des plus belles de l'Europe. Au premier plan, un groupe de travailleurs déblait les ruines. Les trois chefs d'Etat Churchill, Truman et Stalins ont eu l'occasion, au cours de leur séjour à Berlin, d'examiner ces amas de débris.

## Nécessité d'une évolution de notre Droit civil

Voici d'autres extraits de la causerie prononcée par M. Louis-Philippe Pigeon sur la "Nécessité d'une évolution du Droit civil." Le travail de M. Pigeon, on le sait, a été publié sous forme de brochure par la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval de Québec.

Sous le droit civil, la responsabilité n'existe en général que s'il y a faute. Le plus souvent, la décision sur ce premier point repose sur la preuve et l'appréciation de faits qui, en ce siècle de la machine, se sont produits en une fraction de seconde. Quand plus d'une personne a participé à l'événement dommageable, la victime doit, à ses risques et démunie de tout moyen d'enquête, décider d'avance qui est en faute. Si elle se trompe, ou, ce qui sera encore plus lourd de conséquences, si le juge de première instance fait erreur sur ce point, elle aura à subir les effets désastreux de l'axiome: "Les frais sont la peine du téméraire plaideur". Téméraire plaideur, le passager ou le piéton victime innocente d'une collision de voitures qui, ne sachant s'il y a faute des deux conducteurs ou de l'un d'eux seulement, les a poursuivis tous deux, a obtenu gain de cause en première instance et est ruiné par un s'avant arrêt d'appel déclarant non responsable de l'accident celui des deux conducteurs qui seul est solvable.

### Sous la loi sociale

Sous la loi sociale la responsabilité ne dépend plus de l'existence d'une faute si difficile à constater et à apprécier pour des tribunaux qui ne peuvent sonder les reins et les coeurs. L'obligation d'indemniser la victime est imposée à celui qui a créé le risque, soit à l'employeur, dans le cas du risque d'accident du travail. Ce risque, au lieu de le faire supporter isolément par chaque employeur, en l'exposant ainsi à la ruine par un seul accident grave, on le fait supporter collectivement par tous les employeurs d'une même classe d'industries, au moyen de cotisations équivalant à une assurance obligatoire. Le recours de la victime se trouve donc garanti: il ne peut être rendu illusoire par l'insolvabilité ou l'imprévoyance de l'employeur. Il ne risque pas davantage d'être compromis par une condamnation aux frais d'un litige dispendieux avec expertise, etc., car la commission chargée de juger les réclamations a ses propres experts et ne prononce pas de condamnation aux dépens contre la victime dont la demande est rejetée.

### Modification équitale

Cette comparaison est bien incomplète; on n'en finirait pas d'énumérer les modifications équitales apportées au droit par la loi "sociale". Ainsi, d'après le

### Les accidents industriels

Les accidents industriels ne comptent que pour une petite proportion des morts accidentelles au Canada. Ainsi, au cours de l'année dernière, sur un nombre de plus de sept mille accidents mortels, 1872 seulement, ou environ un quart, résultaient d'accidents dans l'industrie. Pendant la même période, il y eut 2,937 accidents mortels dans les places publiques et 2,237 dans les maisons ou les environs.

code civil, l'action résultant de blessures corporelles se prescrit par un an. Si, par malheur, la victime subit, après ce délai, une aggravation imprévue, elle est sans recours, son droit est prescrit: "Dura lex, sed lex". Au contraire, la loi sociale permet à la victime d'obtenir la révision de son indemnité au cas d'aggravation. Sous le droit commun, la victime doit attendre l'issue finale du procès, la loi sociale lui procure immédiatement les services médicaux et une prestation périodique en attendant la fixation de l'indemnité. Le code ne prévoit pas d'autre indemnité qu'un capital facilement dissipé ou perdu; la loi sociale assure ordinairement une rente inaliénable. Si la loi sociale exige des avis ou formalités, elle n'en fait pas un moyen de priver de tout recours une victime de bonne foi mais ignorante ou mal renseignée, surtout lorsque l'omission de la formalité n'a causé aucun préjudice.

### Des imperfections, toutefois

Tout ceci ne veut pas dire que cette législation soit parfaite; elle a ses lacunes et ses faiblesses. On n'a rien prévu pour l'assistance judiciaire aux accidentés; on ne s'est occupé que de l'assistance médicale. Conséquence: l'accidenté se prive ordinairement des services d'un avocat. De plus, la commission cumule les fonctions peu compatibles de juge et d'assureur, elle est à la fois débitrice des réclamations, créancière des cotisations et arbitre des unes et des autres, et cela d'une façon définitive et sans appel.

### Résultats plus satisfaisants

Malgré ces imperfections, la législation "sociale" donne incontestablement des résultats plus satisfaisants que la législation traditionnelle. Son expansion continue et rapide en est une preuve conclusive. L'un après l'autre les gouvernements allongent la liste des commissions administratives chargées de décider certaines catégories de litiges, et, en dépit des critiques, le nombre et l'importance des affaires qui leur sont confiées ne cesse de s'accroître.

### Evolution juridique

Cette tendance est une manifestation non équivoque d'un mouvement de progrès, d'évolution juridique. Comme ce mouvement a pour objet de mettre les principes du droit en harmonie avec les conditions actuelles de la société et ses aspirations légitimes, la tâche du légiste n'est pas de le contrecarrer par une attitude réactionnaire, mais de l'éclairer, de le diriger, de le simplifier en faisant d'abord la synthèse de ses manifestations fragmentaires, puis en remaniant ensuite les principes du droit civil de façon à les coordonner avec ceux de la législation "sociale".

Cette tâche trop longtemps négligée est devenue extrêmement urgente.

## Une convention avec la Dominion Textile à Magog

Augmentation de 5 cents de l'heure

Voici, en résumé, le rapport du Conseil national du travail en temps de guerre sur la mésentente entre la Dominion Textile Company Limited et la Fédération nationale catholique du textile Inc., et le Syndicat des ouvriers catholiques du textile de Magog:

Cet appel a été interjeté par la Compagnie d'une décision du 26 décembre 1944 du Conseil régional du Québec, laquelle ordonnait à la compagnie de payer aux employés préposés à l'entretien de l'usine de Magog les taux ordonnés par le Conseil National dans sa décision du 29 juin 1944 (Gazette du Travail, 1944, p. 904).

### Usine exclue

Il est évident, d'après les termes mêmes de la décision frappée d'appel, que le Conseil régional a pensé que notre décision du 29 juin 1944 s'appliquait à l'usine de Magog. Le dernier paragraphe de nos motifs pour cette décision et les conclusions et instructions indiquent clairement que nous nous occupions des "ouvriers qui sont dans les métiers mentionnés dans la première demande de la compagnie". Il est déclaré explicitement dans la lettre accompagnant cette demande et qui en fait partie que seuls les moulins de "coton gris" étaient compris et que l'usine de Magog était exclue. En conséquence, l'appel doit être accueilli et la décision du 26 décembre 1944 du Conseil de Québec doit être révoquée.

### Une convention

Au cours des procédures en appel, les parties ont conclu une convention prévoyant une augmentation de 5 c. de l'heure pour tous les préposés à l'entretien de Magog et leur classement en 3 catégories pour fins de sa-

## Salaire minimum vital

Le secrétaire général de la C. T. C. C., M. Gérard Picard, vient de publier un tract sur le salaire minimum vital. "Le Monde Ouvrier", publié par les Unions internationales, lui a ménagé une mention sympathique. Il la mérite.

La première moitié de l'ouvrage est faite de citations: Traité de Versailles, Charte de l'Atlantique, B.I.T., Léon XIII, Pie XI, Pie XII, épiscopats canadien, américain et anglais, Conseil national du Travail, Conseil d'arbitrage, Paul Chanson, Père Ruten, M. Roy, Père Chagnon. Tous ses arguments d'autorité affirment que le salarié doit recevoir de son employeur de quoi vivre. De quoi vivre signifie salaire familial absolu, i.e., ce qui est requis pour la subsistance d'un homme, de son épouse et de trois enfants. Tout salarié adulte valide a droit à ce salaire en stricte justice, si la situation de l'entreprise et le bien commun le permettent. Les violations de justice stricte comportent restitution.

### L'adulte

Qu'est-ce que l'adulte? C'est le majeur, selon l'auteur. Pourquoi n'a-t-il pas envisagé d'interpréter adulte: celui qui peut avoir charge d'une famille? Puisqu'on parle ici de salaire familial, cette interprétation me

semble plausible: l'adulte, l'ayant droit au salaire familial, c'est au moins celui qui a atteint l'âge nubile, naturellement et légalement. Si les gens se marient si longtemps après l'âge nubile naturel et légal, c'est très souvent faute de revenu. Au début de la colonie, on se mariait bien avant vingt et un ans. Si aujourd'hui on réclame un salaire familial seulement pour les vingt et un ans et plus, on contraint les gens à ne commencer qu'à cet âge les économies préparatoires au mariage, ou c'est tout comme. On les contraint aussi à refréner pendant une dizaine d'années un désir naturel, ou à y céder pour leur plus grand dam spirituel et matériel.

semble plausible: l'adulte, l'ayant droit au salaire familial, c'est au moins celui qui a atteint l'âge nubile, naturellement et légalement. Si les gens se marient si longtemps après l'âge nubile naturel et légal, c'est très souvent faute de revenu. Au début de la colonie, on se mariait bien avant vingt et un ans. Si aujourd'hui on réclame un salaire familial seulement pour les vingt et un ans et plus, on contraint les gens à ne commencer qu'à cet âge les économies préparatoires au mariage, ou c'est tout comme. On les contraint aussi à refréner pendant une dizaine d'années un désir naturel, ou à y céder pour leur plus grand dam spirituel et matériel.

### A travail égal, salaire égal

Qu'est-ce qu'un adulte? Le chef de famille seulement? ou aussi la femme qui soutient une famille? ou plutôt la femme tout court? En posant ces questions, je songe à la formule: A travail égal, salaire égal.

Je me suis permis ces remarques parce que l'auteur m'y invite au dernier paragraphe de son tract. Parce que bien fait, le tract mérite qu'on le discute. Les solutions d'objections (pp. 15-20) contiennent des arguments de raisons qui complètent heureusement les arguments d'autorité de la première partie. Quand il affirme que le salaire vital est un objectif à atteindre, il me semble avoir une formule plus satisfaisante que lorsqu'il nous dit que le salaire moyen au Canada atteint le niveau suggéré, soit \$1,560.00.

Brièvement, je ne vois à cet exposé qu'une difficulté sérieuse, c'est l'interprétation du terme adulte. Que les gens puissent se marier avant la majorité, il y aura au moins l'avantage que la question du salaire familial vital ne se posera pas pour la femme: elle sera attachée à son nouveau foyer et n'aura pas à travailler pour aider ses père et mère. Du moins en règle générale.

APOSTOLUS



## Service en Relations Industrielles

DEPUIS quarante ans le ministère du Travail du Canada est l'instrument coordonnateur des intérêts interdépendants des trois éléments constitutifs de notre structure économique et sociale: le public, le travailleur et l'employeur. Ce service de maintien de relations industrielles satisfaisantes a entraîné une vaste extension du champ d'action du ministère par:

La disponibilité d'un mécanisme rapide et impartial de conciliation; La constitution de commissions dans le cas de conflit dans les mines et services d'utilité publique; Le maintien de facilités de placement (en collaboration avec les autorités provinciales); L'application des salaires raisonnables aux travaux de l'Etat. L'application des lois concernant les **Coalitions, l'Enseignement technique, les Rentes viagères sur l'Etat, Formation de la jeunesse et l'Assistance-chômage.**

De plus, le ministère prépare et publie statistiques et autres renseignements concernant les salaires, heures de travail, coût de la vie, législation du travail, mouvement ouvrier, etc. LA GAZETTE DU TRAVAIL, son périodique mensuel, indique les changements économiques et sociaux au Canada et à l'étranger. Le ministère tient aussi à la disposition du public une bibliothèque moderne de documentation.

### LE MINISTRE DU TRAVAIL DU CANADA

L'HON. HUMPHREY MITCHELL,  
Ministre

ARTHUR MacNAMARA,  
Sous-ministre

"Depuis près d'un demi-siècle, toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal"

FRONTENAC 3121

J. Joubert  
LIMITÉE

# Une réplique à M. Cort du "Commonweal"

La vérité sur la grève des couturières — Ce monsieur Cort a été mal renseigné et de plus il a dû "deviner" — Les réalisations de la C.T.C.C. — L'opinion de l'épiscopat

Monsieur Cort, *The Commonweal*, New-York.  
Cher monsieur, Votre article "Trouble à Montréal", dans la revue *The Commonweal*, du 15 juin, est presque une condamnation des unions catholiques du Québec. Permettez-moi de vous mettre sous les yeux quelques faits qui prouveront qu'on vous a beaucoup plus renseigné sur les démerites des unions catholiques que sur leurs mérites. Votre seule excuse, vous avez la droiture de l'avouer, c'est que vous avez dû "deviner" bien des choses sur notre mouvement.

## La grève des couturières

En ce qui concerne la grève des couturières en 1937, à Montréal, laissez-moi vous dire que la Ligue catholique des travailleuses de l'aiguille, contre laquelle la grève fut déclarée, n'était pas affiliée à la C.T.C.C., bien qu'elle l'ait appuyée. Deuxièmement, je dois vous dire spécialement que la grève n'est pas devenue générale, après le 15 avril, par suite de l'enthousiasme des femmes pour l'Union internationale du vêtement pour dames, mais parce qu'elles y furent contraintes par l'Union internationale des tailleurs de vêtements pour dames qui, en sympathie avec l'U.I.V.D., mit en grève les tailleurs de tous les ateliers de la robe de soie à Montréal. Voilà donc pourquoi tous les ateliers fermèrent leurs portes. Par ce faire, les tailleurs brisèrent un contrat de deux ans avec leurs employeurs, contrat qui avait été légalisé par le gouvernement provincial sous la loi de la Convention collective de 1934. Comment cela pouvait-il être une grève générale après les persécutions de tous genres et l'intimidation exercées contre les ouvrières? Et ceci fut imposé à des femmes affamées d'ouvrage. Nous étions encore alors en un temps de dépression extrême. Tels étaient les moyens employés pour forcer les travailleurs à s'enrôler dans l'I.L.G.W. Le peu de conditions supérieures de travail demandées par la Ligue et obtenues par l'Union internationale ne pouvait jamais justifier la grève de dix mille travailleurs de la robe en 1937. Car de ce temps-là jusqu'à maintenant, il n'y a aucun doute que la Ligue catholique eût amélioré substantiellement les conditions de travail dans l'industrie de la robe de soie, tout comme les unions catholiques l'ont fait dans nombre d'autres industries en ces dix dernières années.

## Comparaisons injustes

Ne vous basant que sur l'extérieur et ce sur des "qu'en dira-t-

on", vous en êtes venu à croire que les unions catholiques sont une faillite lamentable. N'êtes-vous pas quelque peu injuste en comparant notre mouvement, qui compte vingt-sept ans d'activités, avec les effectifs de la Fédération américaine du travail dans ses unions de la province de Québec, mouvement qui organise chez nous depuis soixante-quinze ans?

N'est-ce pas encore injuste de comparer nos effectifs avec ceux du Congrès canadien du travail, dont les membres ne sont pas aussi nombreux que vous le croyez et dont cinquante pour cent appartiennent à de très vieilles unions internationales et dont les autres cinquante pour cent appartiennent au C.I.O., qui est le fruit dans Québec d'une série de grèves illégales et de brigandage unioniste?

Une faillite, notre mouvement? N'a-t-il pas, par son seul effort contre les unions de la F.A.T. dans Québec, contre tous les employeurs, et ce après deux ans de luttes, obtenu la passation de la Loi de la Convention collective en 1934? Or la mise en vigueur de cette loi dans ces années de dépression, ranima toutes les unions d'alors et engendra la signature de cent conventions collectives dans les années qui suivirent. Environ trois cent mille travailleurs et plus de quatre-vingts industries et diverses institutions bénéficient très substantiellement de l'attitude prévoyante de la C.T.C.C.

## Les conventions collectives

Une faillite, nos "unions catholiques"; quand il y a deux ans le ministre du Travail de la province estimait que les conventions collectives signées en vertu de cette Loi avaient augmenté les salaires des ouvriers concernés à plus de quarante millions de dollars?

Une faillite, notre mouvement, dans l'industrie de la pulpe et du papier où il a négocié des conventions collectives progressives dans vingt-six moulins? Une faillite, lui qui — dans quelques moulins du Québec en 1939 — a substitué ses conventions aux *sweetheart contracts* qui avaient été signés par la Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe et du papier affiliée à la F.A.T.?

Une faillite, notre Mouvement, dans l'industrie du vêtement pour hommes et garçons quand, grâce à la loi ci-haut mentionnée, les travailleurs de l'Union amalgamée du vêtement d'Amérique et notre Fédération nationale des travailleurs du vêtement ont réussi depuis 1935 à

## Augmentation du travail juvénile aux Etats-Unis

Washington. — Le travail juvénile qui, entre les deux guerres, avait été diminué de près de 2½ millions en 1920 à environ un million en 1940, a atteint un nouveau sommet au cours de la présente guerre. C'est ce que dit un rapport récent préparé par le Bureau des enfants des Etats-Unis. Au mois d'avril 1944, environ trois millions de jeunes, de 14 à 17 ans, travaillaient, cependant qu'au cours des deux derniers étés, le nombre a atteint près de cinq millions.

Cette augmentation du travail juvénile en temps de guerre signifie une grande perte pour l'éducation. Les inscriptions dans les écoles supérieures, qui avaient atteint le chiffre de 7.244.000 dans l'année scolaire 1940-1941 (une augmentation de 5 millions depuis 1920-1921), ont tombé de près d'un million en 1943-1944.

L'embauchage illégal en violation de la loi qui concerne le travail des enfants a augmenté de beaucoup dans plusieurs Etats.

obtenir des taux de salaire à l'heure qui sont généralement dix pour cent plus élevés que ceux payés pour les mêmes opérations dans l'Ontario?

## Le textile et l'aluminium

Une faillite, notre Mouvement, dans l'industrie du textile quand nous fûmes obligés en 1937 de déclarer une grève de dix mille travailleurs de tous les moulins de la Dominion Textile, dans la province de Québec, afin de protester contre des conditions de travail très basses, grève qui nous permit de fonder une fort puissante Fédération nationale du textile qui a conclu une série d'accords donnant lieu à un grand nombre d'améliorations et élevant spécialement le taux moyen horaire du salaire dans l'industrie du coton au-dessus même de celui payé dans l'Ontario?

Une faillite, notre Mouvement, quand nous connaissons les réalisations de notre Syndicat national de l'aluminium d'Arvida qui a amélioré les conditions de travail des ouvriers de l'aluminium en dépit d'une bataille de deux ans contre deux unions rivales: l'A.F.L. et le C.I.O.? Notre Syndicat national évinça ces deux

Suite à la page 7

## Hommage à la mémoire de M. L.-A. Girard

Inclinons-nous très respectueusement devant la mémoire d'un ami qui a bien servi la classe ouvrière pendant longtemps et que la divine Providence vient de rappeler à Elle.

Qui, dans le mouvement ouvrier particulièrement, n'a pas connu la belle figure pleine de vie et de bonté que M. L.-A. Girard nous a fait connaître pendant les trente années de sa vie de chroniqueur ouvrier?

Homme affable, serviable et de bon conseil, tel fut toujours le "père" Girard pour tous ceux qui l'approchaient.

Chroniqueur ouvrier, il le fut trente ans à la *Presse*; il avait été quelques années aussi, auparavant, à la *Patrie*. M. Girard pénétra dans tous les milieux ouvriers. Aucun homme n'a mieux suivi que lui l'évolution du syndicalisme ouvrier, particulièrement dans notre métropole.

Il fut on ne peut plus sympathique à la naissance du syndicalisme catholique. Dès les premiers jours, sa chronique fut ouverte aux nouvelles de notre mouvement. Peu à peu il s'en est épris. Pendant des années il a assisté régulièrement aux séances du Conseil central des syndicats nationaux de Montréal.

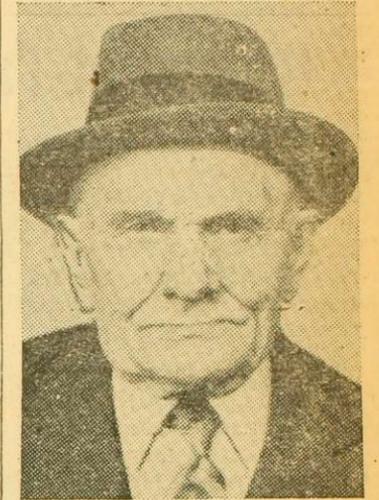
Fréquemment, il venait chercher les nouvelles dans les bureaux mêmes des agents d'affaires. Il a particulièrement aidé à promouvoir les intérêts de la Fédération nationale catholique du textile, lui qui dès 1906 était le secrétaire d'une Fédération nationale du textile de cette époque.

Syndicaliste, M. Girard l'était profondément à l'année. Il avait été, comme beaucoup de vétérans syndicalistes, un neutre lui aussi, mais depuis nombre d'années avant sa mort il était un syndicaliste catholique de cœur et d'esprit, se plaisant beaucoup à frayer avec les chefs de notre mouvement.

Il avait le don d'encourager les jeunes militants de notre mouve-

ment à se former pour se dépenser généreusement et efficacement au relèvement de la classe ouvrière.

Une vieille amitié de 37 ans nous liait personnellement au



M. L.-A. Girard

"père" Girard, aussi cédon-nous au devoir de déposer sur sa tombe en plus de notre tribut d'hommages personnel celui de tout notre Mouvement syndical catholique à Montréal.

A sa famille éplorée, nous offrons nos sympathies les plus sincères.

Alfred CHARPENTIER



### Contre Maux de Tête Névralgies La Grippe Douleurs

Achetez une boîte de Capsules Antalginé. Elles sont très faciles à prendre, préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

**ANTALGINÉ**  
EN VENTE PARTOUT 25¢

## Cours de relations industrielles

Les problèmes industriels sont à l'ordre du jour. L'expansion rapide de nos industries et le développement des associations ouvrières posent des problèmes dont la solution pratique est essentielle à la paix sociale. Conscient de ses responsabilités, l'Université Laval de Québec a organisé, l'an dernier, un Département des relations industrielles dont le but est de former des techniciens, qui, à titre de directeurs de personnel, agents de syndicats ou d'unions, inspecteurs de comités paritaires ou fonctionnaires, appliqueront la législation du travail et les lois de sécurité sociale. Par son *Office des Recherches Industrielles*, la Faculté des Sciences sociales a établi des contacts permanents avec les associations patronales et ouvrières. Déjà, le Département des relations industrielles de Laval a à son crédit des réalisations qui augurent bien pour l'avenir.

Mais afin de mieux atteindre son but et jouer son rôle plus efficacement, Laval vient d'or-

ganiser, en collaboration avec le service extérieur d'éducation sociale, une session intensive en relations industrielles. Du 21 mai au 2 juin, plus de 75 personnes ont suivi des cours sur les relations industrielles et participé à des forums. Un examen des inscriptions révèle que 18 officiers de syndicats et d'unions ouvrières, 31 secrétaires et inspecteurs de comités paritaires, 2 représentants d'associations patronales, 13 représentants des employeurs (contremaîtres, directeurs de personnel, officiers de sécurité) et 14 fonctionnaires du ministère du Travail ont répondu à l'appel de l'Université.

Les professeurs réguliers du département ont donné des cours sur les matières suivantes: 1. morale sociale; 2. histoire des associations ouvrières et patronales; 3. évolution historique des relations industrielles; 4. la sécurité à l'usine; 5. hygiène industrielle; 6. le travailleur dans sa vie culturelle, familiale et économique; 7. vie industrielle et relations professionnelles; 8. sécurité sociale.

## MINISTÈRE DU TRAVAIL

DE LA

## PROVINCE DE QUÉBEC

### Salaires et Conditions de Travail

Loi de la convention collective  
Loi du salaire minimum  
Cédules des justes salaires pour les travaux du gouvernement  
Service de conciliation et d'arbitrage  
Loi du repos hebdomadaire.

Honorable Antonio BARRETTE,  
Ministre

### Sécurité

Loi des établissements industriels et commerciaux  
Loi des édifices publics  
Loi des paratonnerres  
Loi des mécaniciens de machines fixes  
Loi des appareils sous pression  
Loi des mécaniciens en tuyauterie.

J. O'Connell MAHER,  
sous-ministre adjoint

### Prévoyance sociale

Loi des accidents du travail  
Service de placement provincial  
Loi des pensions aux aveugles de Québec  
Loi de l'assistance aux nécessiteux.

Gérard TREMBLAY,  
Sous-ministre

# TRAVAIL

Organe mensuel officiel de la

Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada

REDACTION — ADMINISTRATION  
3447 St-Hubert, Montréal — Tél. FRontenac 3396

Secrétaire de la Rédaction : Pierre Forest.

Abonnement : Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous.

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada et imprimé par l'Imprimerie Populaire, Limitée, 430, NOTRE-DAME EST, MONTREAL



## Québec et l'après-guerre

Notre gouvernement provincial a-t-il vraiment un plan pour faire face à l'après-guerre? Nous savons qu'il existe des projets quant à la colonisation, à la voirie et à l'électrification rurale, mais à part cela, il ne semble y avoir rien de bien précis, rien d'arrêté. Pourtant, l'après-guerre ne manquera pas, dans Québec, comme ailleurs, de provoquer certaines perturbations dont les effets devront être compensés par une action gouvernementale appropriée.

Notre inquiétude quant à l'absence d'un véritable plan de restauration pour Québec trouve, malheureusement, une justification dans une étude faite par la Commission de l'information en temps de guerre, à Ottawa, sur les projets d'après-guerre des provinces. Nous y constatons que dans les huit autres provinces tout est prêt pour créer des milliers d'emplois et procéder à des améliorations locales de tous genres. Dans Québec, les projets se limitent à fort peu de choses et, vraiment, sur papier du moins, nous faisons piètre figure. Alors qu'ailleurs on mentionne de nombreux items de plusieurs millions de dollars chacun, Québec ne fournit qu'un chiffre, "trente millions pour les routes".

Nous souhaitons qu'il y ait profonde erreur de notre part et de celle de la Commission de l'information en temps de guerre. Autrement, nous nous trouverons dans l'obligation de prétendre qu'il y a eu à Québec une imprévoyance honteuse et impardonnable.

## Une école de formation

Du 1er au 15 juillet, trente-trois syndiqués ont suivi à Saint-Hyacinthe les cours d'une "Ecole de formation de chefs ouvriers". L'initiative avait été inspirée par Son Exc. Mgr Arthur Douville, évêque de Saint-Hyacinthe, et c'est M. l'abbé C. Leclair, aumônier diocésain des syndicats nationaux, qui l'a réalisée avec un succès dépassant toutes les espérances.

Le sujet général des cours était le suivant: "Le problème ouvrier et sa solution". Cette solution, elle était suggérée par l'action de l'Eglise, par l'action de l'Etat et enfin par l'action des intéressés. On voit là, immédiatement, les trois divisions principales de ces cours.

Durant quinze jours, les syndiqués ont pu entendre des conférences données par les dirigeants du mouvement syndical catholique du Québec. Les cours terminés, ces chefs sont retournés à leur travail mieux équipés pour accomplir celui-ci.

Si l'initiative du diocèse de Saint-Hyacinthe est imitée, nous aurons bientôt au sein des syndicats catholiques plus de chefs compétents capables de mieux diriger et de mieux aviser les ouvriers. Et ce sont ces derniers qui en bénéficieront.

Toute la reconnaissance du mouvement est donc acquise à ceux à qui nous devons l'Ecole de formation de chefs ouvriers du diocèse de Saint-Hyacinthe et à ceux qui en ont suivi fidèlement les enseignements.

## La conférence du six août

Le six août doit s'ouvrir à Ottawa une conférence réunissant les représentants du gouvernement fédéral et ceux des différentes provinces du Dominion. La besogne ne manquera pas car les relations entre le pouvoir central et les provinces, ont provoqué, au cours de ces dernières années surtout, de multiples problèmes qu'il importe de solutionner sans délai.

Dans son programme pour l'après-guerre, la Confédération des travailleurs catholiques du Canada insiste sur l'importance d'une entente définitive entre les pouvoirs publics. Nous sommes même d'avis que les réunions, comme celle du six août, devraient souvent se répéter, devraient être tenues de façon régulière.

Comme la législation ouvrière constituera sûrement l'un des plus importants items à l'agenda de la conférence, nous devons suivre avec un vif intérêt les délibérations et les décisions de celle-ci.

## M. le chanoine Joseph Lapointe est décédé

L'exécutif de la C.T.C.C., à sa dernière réunion, a appris avec regret le décès de M. le chanoine Joseph Lapointe, curé de la paroisse Saint-Dominique de Jonquière. M. le chanoine a été l'un des ardens pionniers du syndicalisme national et catholique dans cette région, il y a vingt-cinq ans et, depuis, il n'avait cessé de s'intéresser à notre mouvement et de l'appuyer.

Le défunt avait depuis longtemps acquis la reconnaissance de la C.T.C.C. et cette dernière tient à offrir ses condoléances à sa famille et à ses paroissiens.

## Constitution pour la nouvelle Fédération mondiale ouvrière

L'une des tâches assignées au comité administratif nommé à la Conférence mondiale des unions ouvrières, à Londres, en février dernier, était de rédiger un projet de constitution pour la Fédération mondiale des unions ouvrières. Ce comité, représentant quelque soixante millions d'ouvriers de trente-cinq pays différents, a terminé cette besogne après dix jours de délibérations à Oakland, Californie. La charte élaborée sera soumise à la conférence de Paris, en septembre.

Comme l'écrivait le *New York Times*, le but de la nouvelle fédération mondiale des unions ouvrières sera "d'améliorer les conditions de vie et de travail des peuples de tous les pays et d'unir ceux-ci dans la poursuite des objectifs que désirent atteindre tous ceux qui aiment la liberté". La constitution projetée suggère la création d'une fédération, "autorité souveraine" du nouvel organisme, qui se réunirait à tous les deux ans; la constitution d'un conseil général, élu par la fédéra-

## En quelques mots

### Comité semblable à notre Conseil supérieur

The Labour Gazette annonce la constitution, en Colombie canadienne, d'un comité conjoint du gouvernement et du travail qui, comme on le verra, ressemble passablement au Conseil supérieur du travail qui existe dans notre province. Voici la traduction du texte annonçant cette nouvelle:

Un comité conjoint du gouvernement et du travail a été nommé en Colombie canadienne pour étudier les propositions ouvrières en matière de législation. Les propositions présentées au gouvernement par la Fédération du travail de la Colombie canadienne, comprennent les suivantes:

Inauguration d'un système de retenue syndicale obligatoire; mise hors la loi des compagnies d'unions; révision de la Loi de l'apprentissage; entraînement pour les soldats démobilisés; droits de citoyenneté, vote et privilèges pour les Indiens; réformes au sujet du coût de l'éducation; assurance-santé; hospitalisation gratuite dans les cas de maternité; abolition de la "poll tax" et droit de voter à compter de 18 ans; sécurité sociale; changements à la Loi de compensations ouvrières.

Les membres de ce comité sont neuf chefs d'unions ouvrières représentant les principales organisations ouvrières de la province, et des représentants du gouvernement provincial ayant à leur tête le ministre du Travail, l'hon. George S. Pearson.

tion, qui représenterait toutes les organisations affiliées, et se réunirait chaque année; l'élection d'un comité exécutif de dix-sept membres et l'établissement d'un bureau de direction.

### Les congés payés en cas de maladie

Nous lisons ce qui suit dans la livraison de mai 1945, de la *Monthly Labor Review*, publication de l'Office des statistiques ouvrières du département du travail des Etats-Unis:

Sur cinq mille conventions collectives étudiées par l'Office des statistiques ouvrières, 350 comprennent une clause de congé payé pour maladie et les trois-quarts de ce nombre sont pour des industries non manufacturières. Certaines conventions stipulent salaire entier pour une période limitée, d'autres une portion du plein salaire pour une période limitée, et enfin quelques-unes complètent tout simplement l'aide accordée par l'assurance-groupe ou les fonds de maladie des employés. Le congé maximum accordé varie de trois jours pour tous les employés réguliers à cinquante-deux semaines par année pour les employés qui ont de nombreuses années de service. On trouve ces clauses de congé payé pour maladie particulièrement dans les conventions concernant les ouvriers des industries de l'électricité, des aqueducs, du gaz, du téléphone et du commerce en gros et détail, ou télégraphe, ainsi que des employés de bureau ou des professionnels, et des employés de maisons commerce en gros et détail, ou au service d'Etats, de comtés ou de municipalités.

L'espérance anime le sage, et leurre le présomptueux et l'indolent qui se repent inconsidérément sur ses promesses. — Vauvenargues.



### ... "ET QUI PAR DES PIEDS TOUCHE À L'EMPIRE DES MORTS" (Le chêne et le roseau)

Pour le "Diable Rouge de la Forêt" la fable de La Fontaine est le chef d'oeuvre de la littérature.

Le "Diable Rouge de la Forêt" est ce génie malfaisant qui suggère l'imprudence et la négligence dont résulte ce sabotage inutile—les feux de forêt:

Pour l'amour du Canada, pour vous-même, n'oubliez jamais ces vers de La Fontaine—"Et qui par ses pieds touche à l'empire des morts". Constituez-vous le gardien de la forêt et des créatures qui y habitent:

ÉTEINDRE  
votre feu de camp,  
c'est le premier  
pas pour  
ÉLIMINER  
les feux de forêts.



Ceci est la dixième d'une série d'annonces sur la Conservation Forestière.

# Nouvelles du mouvement

## Activités à Montréal

### Employés de tramways

Les employés sont mécontents parce qu'ils ignorent encore ce que leur contrat du 31 mai renferme. Ce contrat de travail, signé entre la Compagnie des Tramways et la C.B.R.E. comprend quarante pages et jusqu'ici les employés ne connaissent que trois ou quatre de ses articles ayant trait: 1° au congédiement de l'agent d'affaires du syndicat, M. J.-A. Chagnon; 2° au "check-off" volontaire converti par la C.B.R.E. en forme d'atelier d'union et ceci de connivence avec la Compagnie.

L'accord est tellement parfait entre les deux parties aujourd'hui, que certains se demandent si ce n'est pas la compagnie qui a aidé à organiser les grèves pour faire retomber sur le dos des employés la désorganisation du transport à Montréal depuis trois ans. Et ne pourrait-on pas supposer que la C.B.R.E. est la véritable union de la compagnie?

### A la Commission scolaire

Le syndicat des concierges de la Commission scolaire a reçu une lettre officielle de cette dernière l'avertissant qu'elle acceptait les clauses du nouveau contrat et le renouvelait pour une autre année.

La lutte est plus vive que jamais chez les employés manuels de la Commission. Le comité consultatif du conseil central des syndicats nationaux a reçu des lettres de l'honorable Omer Côté, secrétaire provincial, et de M. J.-O. Asselin, président de l'exécutif de la Cité, en réponse à une demande d'aviser leurs représentants à la Commission scolaire de ne pas faire entrave à la bonne marche du syndicat et de prendre les moyens pour empê-

cher l'intimidation qui se pratique actuellement.

### Conseil central

Le président du Conseil central recevait ces jours derniers l'avis officiel du secrétaire de la province à l'effet que la nouvelle constitution du conseil avait été approuvée.

On pourra à ce sujet consulter la Gazette officielle de Québec, livraison du 16 juillet.

### Employés manuels de la Cité

L'organisation va bon train et nous avons tout lieu de croire que des développements se produiront dans un avenir rapproché. Nos adversaires ont beau se servir de l'épée et de toutes sortes de moyens pour en arriver à leurs fins, les employés ne se laisseront pas prendre au piège cette fois-ci.

## Fédération de l'industrie du bois

### Congrès de Matane

Le congrès de la Fédération nationale catholique de l'industrie du bois aura lieu à Matane les 19 et 20 août.

L'inscription des délégués se fera à la salle des RR. FF. du Sacré-Coeur, samedi soir, le 18, et dimanche matin le 19, avant la messe. On pourra communiquer avec M. L. Vézina, à Matane, pour les réservations de chambres.

La messe d'ouverture aura lieu vers 10 heures et sera suivie d'une photographie. Il y aura ensuite banquet à la salle du collège, sous la présidence de M. Léopold Vézina. Un représentant de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada sera présent. Le dîner sera suivi de discours de circonstance.

L'après-midi du dimanche sera fort bien occupé par un pro-

gramme organisé sous la surveillance de M. le curé de Matane.

Le soir, à 8 h., ouverture officielle du congrès par M. Emilio Duchesne, président de la Fédération.

Lundi matin, le 20, messe pour nos morts. Cette messe sera célébrée par M. l'abbé Théodule Desrosiers, aumônier général de la Fédération, et chantée par un groupe de délégués. Au cours de l'avant-midi, visite de l'établissement Price Brothers.

Une séance plénière aura lieu dans l'après-midi et une autre le soir durant laquelle il sera procédé aux élections.

Le Syndicat de Matane est à organiser un magnifique programme féminin.

### A Rimouski

Le bureau de direction du Syndicat catholique de l'industrie

### Feu M. Ad. Courcelles



M. Adélard Courcelles, président du Syndicat des employés de la Cité de Montréal, récemment décédé. A sa famille et à son épouse, le "Le Travail" offre ses sympathies.

du bois de Rimouski se compose des directeurs suivants:

Président, Joseph Santerre; vice-présidents, Rosaire Pelletier et Joseph Dubé; secrétaire-archiviste, Antonio Rioux; secrétaire-correspondant, Louis Longchamp; secrétaire-financier, Lorenzo Slater; trésorier, Emilio Duchesne; commissaire ordonnateur, Alfred Dubé; sergent d'armes, Ferdinand Caron; aumônier, abbé Théodule Desrosiers; agent d'affaires, F.-X. Légraré.

### Syndicat de Matane

M. Léopold Vézina a été élu président du Syndicat catholique national de l'industrie du bois de Matane. Les autres officiers sont les suivants:

Vice-présidents, Edouard Verreault et Alfred Deschênes; secrétaire-archiviste, Grégoire Gauthier; secrétaire-archiviste adjoint, Adrien Paradis; secrétaire-financier, Joseph Dumont; secrétaire-financier adjoint, Oscar Tremblay; secrétaire-correspondant, Romuald Bernier; trésorier, Paul-Emile Gagné; gardien, Joseph St-Laurent; directeur, Ernest Verreault.

M. Vézina est déjà directeur de la Fédération et du conseil central.

### Congrès eucharistique

La Fédération nationale catholique de l'industrie du bois lance un appel particulier aux syndiqués, les priant de travailler à la réussite du congrès eucharistique de Matane qui se déroulera du 22 au 26 août, par conséquent au lendemain du congrès de la Fédération.

# "Nous considérons que c'est un privilège..."

Extrait du rapport annuel de la Dominion Textile Company Limited, présenté aux actionnaires par M. G. B. Gordon, président et administrateur délégué.

UN nombre total de mille soixante-cinq hommes et femmes nous ont laissés pour s'engager; de ce nombre, plus de huit cents sont actuellement en service et attendent leur licenciement ou leur transfert à d'autres théâtres d'opérations.

Les plans destinés à remettre ces hommes et femmes dans leurs différents emplois sont bien avancés. Il existe évidemment une obligation légale chez tous les employeurs de reprendre ces employés, qui sont maintenant des vétérans, et de leur donner un emploi qui ne soit pas moins avantageux que celui qu'ils auraient s'ils étaient restés dans la vie civile. La politique de votre compagnie sous ce rapport, c'est d'aller aussi loin que possible au delà de l'obligation légale. Ce n'est pas par un simple sentiment de devoir que nous allons reprendre ces hommes et ces femmes au service de la compagnie; bien plus, nous considérons que c'est un privilège de les accueillir. De ce groupe d'employés sortiront ceux qui dirigeront éventuellement les affaires de votre compagnie et qui lui permettront de conserver son rang de premier plan dans l'industrie textile.

Nous regrettons profondément de vous faire part que vingt hommes ne reviendront pas; ils ont donné leur vie pour leur pays.

## DOMINION TEXTILE CO. LIMITED

## L'Ecole de formation sociale

### Des sessions syndicales spéciales — Le programme d'études — A l'île Saint-Ignace

L'Ecole Sociale Populaire organise encore cette année, avec le concours des Syndicats nationaux de différentes régions de la province, des sessions syndicales spéciales de son Ecole de formation sociale. A part celles qui sont destinées à Sherbrooke et à Chicoutimi, elles auront lieu dans la maison des Pères Jésuites, à l'île St-Ignace (comté de Berthier), près de Sorel, dans le courant de mois d'août.

Le but, l'esprit et la méthode de l'Ecole de formation sociale sont clairement indiqués dans le programme d'études. A l'île St-Ignace, on a surtout en vue la formation plus poussée de l'élite ouvrière et en particulier celle de chefs du mouvement syndical catholique.

Les cours et cercles ou forums porteront sur notre mouvement syndical, son rôle dans la société, son évolution et ses problèmes, la structure générale du mouvement et les relations du mouvement avec l'entreprise et la politique économique-sociale du pays. Ce sujet est d'une grande actualité et d'une importance capitale pour les Syndicats, à l'heure où notre mouvement prend son essor définitif; il sera traité par les meilleures compétences en la matière.

### Renseignements

LIEU: La Maison des Pères Jésuites sur l'île St-Ignace est située à l'extrémité de l'île qui regarde Montréal, la dernière maison en amont. On peut s'y rendre par Berthier ou par Sorel (le traversier part de Sorel à toutes les heures); une fois sur l'île, on suit le chemin du Grand Village en se dirigeant vers la tour de la Shawinigan, qui domi-

ne tout, et on la suit jusqu'au bout.

HEURE: On est prié de se rendre entre 8 heures et 9 heures le soir du premier jour indiqué. Aux traverses de 7 h. 30 et de 8 h. 30, il y aura une automobile pour transporter les arrivants.

BAGAGE: Chacun apporte ce qu'il lui faut: vêtements et articles de toilette. On peut prendre le bain, prévoir en conséquence. Chacun s'apporte de quoi écrire, crayon ou plume.

Surtout que chacun apporte sa bonne volonté, son désir d'apprendre et sa gaieté.

### Date des sessions d'après les régions

Montréal (organiseurs et agents d'affaires): du 9 au 14 août;

Sorel: du 17 au 19 août;

Montréal: du 24 au 26 août;

Granby, Drummondville et St-Hyacinthe: du 1er au 3 septembre.

### Programme d'études

I. a) Evolution récente des relations industrielles; b) Rôle du syndicalisme dans la société. II. a) Mouvements syndicaux aux Etats-Unis et au Canada. Histoire et tendances; b) La C.T.C.C. — Histoire, évolution et problèmes. III. a) L'organisation intérieure d'un Syndicat; b) La structure générale de notre mouvement syndical. IV. a) La participation des travailleurs et de leur syndicat dans l'organisation et les profits de l'entreprise; b) L'influence de la classe des travailleurs et du mouvement syndical dans l'orientation de la politique économique-sociale.

## Notre journal et les syndicats

Un moyen d'information et d'éducation

Le journal que nos syndiqués reçoivent chaque mois est une source d'information en même temps qu'un moyen d'éducation.

Toujours, le journal "Le Travail," maintenant l'organe officiel de la C.T.C.C. depuis le début de l'année 1945, s'est efforcé de répondre à ce double but. Nous n'avons pas ici l'intention de développer comment le journal devient une source de renseignements et d'éducation. Nous y reviendrons plus tard. Nous voulons simplement souligner à l'attention de nos lecteurs certains points importants.

La rédaction d'un journal n'est pas chose facile. Il y a tant de détails dont il faut tenir compte! Le journal officiel du Syndicalisme National dans notre Province de Québec tient toutefois à conserver un niveau élevé dans tout ce flot de littérature qui envahit la classe des travailleurs; il a une réputation à garder celle d'un journal sérieux et formateur.

Cependant, notre journal ne pourra que difficilement devenir un canal des nouvelles du Mouvement, dans son ensemble, si chaque centre ne fait pas parvenir aux bureaux de la rédaction un compte rendu de ses principales activités. Ceci est très important pour l'intérêt du journal lui-même. Chaque centre syndical, chaque Conseil Central, chaque Fédération, en un mot, tous les groupes affiliés à la C.T.C.C. devraient informer périodiquement le

journal des événements importants qui se sont déroulés.

Il pénètre partout

Notre journal pénètre dans les coins les plus reculés de la province, même en Ontario et aux Etats-Unis. Tous nos nombreux lecteurs, de langue française et de langue anglaise, pourraient ainsi savoir ce qui se fait chez nous, dans le mouvement syndical. On nous taxe souvent d'apathie; on prétend que nous ne faisons rien. Au contraire, nous faisons beaucoup; nos activités sont nombreuses. Mais personne à l'extérieur de notre petit cercle habituel ne le sait. Le reste du monde ignore ce que nous accomplissons. Nous ne donnons pas assez de publicité à nos nombreuses activités. Le journal "Le Travail" publiera nos activités.

Le journal actuel "Le Travail" a eu des modestes débuts à Montréal. C'est au mois de novembre de l'année 1924 que paraissait le premier numéro, sous forme de petite brochure intitulée "La Vie Syndicale". Il est très intéressant de feuilleter les premiers numéros. L'histoire du syndicalisme s'écrivait. Et les anciens se rappellent avec quel intérêt ils lisaient chaque mois les textes de M. Gérard Tremblay, aujourd'hui sous-ministre du Travail. Avec les années, le modeste bulletin a évolué. Le tirage a augmenté considérablement. Il s'est transformé en un journal proprement dit.

L'idée du mouvement

Amis lecteurs, le journal "Le Travail" devrait pénétrer partout où il y a un Syndicat affilié à la C.T.C.C. Chaque syndiqué devrait recevoir son journal, le lire attentivement chaque mois, s'intéresser à ce qu'il soit lu par le plus grand nombre possible.

Nous savons tous que le journal reflète l'idéal du Mouvement; il dicte la trace à suivre; il indique les écueils à éviter. Le journal est le véhicule du vrai syndicalisme avec de saines doctrines.

Lisons le journal "LE TRAVAIL" chaque mois. Faisons-le lire partout!

LISEZ

LE DEVOIR

pour être renseigné  
de façon impartiale.

PENSEZ-Y SÉRIEUSEMENT...

VOTRE  
AVENIR  
en dépend

Un message adressé  
aux vétérans désireux  
d'ouvrir un commerce

Vous voulez vous lancer dans les affaires?... être votre propre patron?... décider de votre avenir à votre guise? Vous désirez peut-être ouvrir un magasin, un atelier mécanique, un atelier de réparation d'automobiles? Vous voulez acheter une ferme, un intérêt dans un commerce ou une entreprise déjà existante? Tant mieux pour vous! Le Canada entier vous appuie.

Cependant, ne prenez pas de décision sans connaître tous les faits. Avant d'engager votre allocation de réadaptation, ou de contracter toute obligation, étudiez votre projet soigneusement. Discutez-en avec le Comité des Citoyens de votre localité, ou avec le représentant du Bien-Être des Vétérans. Ces hommes sont expérimentés et possèdent les connaissances voulues pour vous conseiller. Si NOUS pouvons vous aider, n'hésitez pas à nous consulter. N'importe quel gérant de la Banque Royale du Canada sera enchanté de vous recevoir et de vous faire bénéficier de son expérience des affaires.

Aux vétérans habitant des régions où il n'existe pas de centre ou de comité officiel de réadaptation, cette banque fait une invitation tout SPECIALE. Nos gérants sont toujours à la disposition des vétérans ayant besoin de conseils sur des problèmes financiers ou d'affaires.

Fondez votre décision sur des faits — NON SUR DES INTUITIONS

LA BANQUE ROYALE DU CANADA



## LA GUERRE AERIENNE CONTRE LES ENNEMIS DE LA FORET



Un nuage de DDT, insecticide violent, tombe sur une étendue de 1,000 acres d'épinettes du sud de Québec d'un avion volant à basse altitude dans une guerre entreprise par les entomologistes canadiens et américains contre le ver des bourgeons qui menace la forêt de dommages considérables.

## Le rôle social des barbiers-coiffeurs et des coiffeuses

Toute fonction sociale se mesure aux services rendus. Celle des barbiers-coiffeurs concourt depuis des siècles à la vie des peuples.

En effet, la propreté, l'élégance et la bonne tenue comptent parmi les plus belles caractéristiques des nations civilisées.

Le soin du visage et des cheveux, le costume, le vêtement ont de tout temps retenu l'attention des peuples de haute culture: la figure, la barbe, la chevelure y ont toujours été confiées à la main experte, artistique du barbier-coiffeur.

Chez les Romains

A Rome, par exemple, au deuxième siècle après Jésus-Christ, les élégants trouvaient chez le tonsor l'essentiel de leur toilette quotidienne. Certes il fut un temps où Grecs et Romains portèrent la barbe, mais un ordre d'Alexandre le Grand obligea les Hellènes à se faire raser comme lui-même. Plus tard, les Romains les imitèrent.

Il est vrai qu'au début du deuxième siècle avant Jésus-Christ, les monnaies de Titus Quinctius Flamininus nous présentent l'effigie d'un proconsul barbu. Par ailleurs, les historiens nous décrivent un Caton l'Ancien portant la barbe; mais une génération a à peine vécu que presque tous les Romains voulaient passer sous la lame du tonsor (du barbier).

Selon le dire d'Aulu Gelle, Scipion Emilien se faisait raser tous

les jours. César, qui posait au dandy, n'aurait pas voulu paraître en public avec une chevelure négligée ou une barbe quelque peu apparente. Carcopino, savant historien, écrit: "Sylla était glabre, César, son vrai successeur, apporta la plus grande attention à se montrer toujours rasé de frais".

"Auguste, devenu empereur, s'en serait voulu de ne pas passer sous la lame du tonsor".

"Il fallait vraiment, à la fin du premier siècle avant Jésus-Christ, des conjonctures graves ou douloureuses pour que les puissants du jour omissent de remplir une formalité qui était devenue pour eux comme un devoir d'état. César, après le massacre de ses lieutenants par les Eburons; Caton d'Utique, après la défaite de son parti à Thapsus, en 46 avant Jésus-Christ; Antoine, après son échec de Modène; Auguste, à la nouvelle du désastre de Varus sous l'empire, de Thibère à Trajan, les princes n'y ont plus jamais failli et leurs sujets se seraient crus indignes d'eux si, sur ce point, ils ne s'étaient point comportés comme eux".

Rôle de premier plan

Comme on le voit, le barbier-coiffeur, le tonsor des Romains, a rempli un rôle de premier plan dans la toilette quotidienne des anciens; cette fonction de haute importance dans la belle tenue des peuples civilisés, commencée avec les vieilles civilisations grecques et romaines, le bar-

bier-coiffeur l'a accomplie à travers tous les siècles jusqu'à nos jours.

Mais aujourd'hui, pour supporter la comparaison avec ces artistes barbiers-coiffeurs de la Rome antique et pour répondre aux exigences de notre époque, il faut aux barbiers-coiffeurs et coiffeuses de chez nous un enseignement supérieur et pour le réaliser, il faut un "Collège de barbiers-coiffeurs et coiffeuses" semblable à ceux que l'on trouve en Europe et aux Etats-Unis, où on enseigne l'hygiène, la théorie, la technique, la pratique et les méthodes classiques et modernes.

Un collège est nécessaire

Il y a actuellement un nombre considérable de barbiers-coiffeurs et coiffeuses qui sont obligés d'aller compléter leurs études à l'étranger, à New-York et ailleurs afin de devenir des maîtres, des artistes. C'est une lacune qu'il faut faire disparaître et elle disparaîtra le jour où nous aurons chez nous — ce qui ne saurait tarder — un "Collège de barbiers-coiffeurs et coiffeuses" qui ouvrira ses portes à l'avantage de tous ceux qui aspirent à la pratique de la profession du barbier-coiffeur et de la coiffeuse et pour le bénéfice du public qui réclame d'eux un service de plus en plus perfectionné.

Si les barbiers-coiffeurs des Grecs et des Romains ont écrit de belles pages à la longue histoire de leur profession, ceux de nos jours vont y ajouter un chapitre qui leur fera honneur. En effet, il est heureux de constater que les barbiers-coiffeurs et coiffeuses de chez nous prennent de plus en plus conscience de leur force et de l'utilité de leur importante fonction sociale.

Ils sont décidés de s'instruire et pour parvenir à cette fin, ils réclament un collège, des professeurs d'hygiène et des professeurs sur l'art délicat qu'ils exercent.

Association ou corporation

Ils travaillent ardemment au perfectionnement de leur organisation professionnelle. Ils se rendent compte qu'il est urgent pour eux de se grouper dans une belle et grande Association ou Corporation et de préparer sans délai une législation obligeant 10 à suivre des cours d'hygiène, 20 à faire des études et un apprentissage de quelques années, 30 à subir des examens sur les matières apprises, 40 à obtenir un diplôme avant de pouvoir pratiquer légalement la profession du barbier-coiffeur et de la coiffeuse dans la province de Québec.

Ce jour-là, nos barbiers-coiffeurs et coiffeuses n'auront plus rien à envier aux lointains confrères de la Rome antique.

J.-Henri BELIVEAU

## L'avenir appartient à ceux qui le préparent

Par l'acquisition de connaissances générales et la maîtrise d'un métier, le jeune homme peut se préparer un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours théoriques et pratiques des

Ecoles d'Arts et Métiers

et des

Centres d'initiation  
artisanale

fondés en 1872

répandus dans plus de 40 villes  
industrielles du Québec

Pour renseignements, s'adresser  
au

Bureau d'admission

35 ouest, rue Notre-Dame  
BELair 2858 Montréal

Secrétariat de la Province

Cours de 3 ans: Préparation  
exigée: 9e année

Cours de 2 ans: Préparation  
exigée: 7e année

Cours du soir

Pour apprentis et employés  
d'usine

Matières enseignées

Menuiserie, mécanique, ferblanterie, plomberie, forge, soudure oxyacétylénique et électrique, modèlerie, textiles, électricité, radio, radio-marine, orfèvrerie, coupe et confection du vêtement, peinture en bâtiment et lettrage commercial, mathématiques, physique, chimie, dessin industriel, lecture de plans, anglais, etc.

## Une réplique...

( Suite de la page 3 )

unions étrangères en démontrant son habileté à améliorer les conditions des travailleurs aussi bien que n'importe quelle autre organisation sérieuse de travail aurait pu le faire.

### L'influence

Afin de ne pas trop prolonger la liste de nos réalisations, je la terminerai ici. Après tout, la valeur d'un mouvement social n'est pas tant jugée par le nombre de ses membres que surtout par son degré d'influence. Notez bien que la C.T.C.C. apprend à tous les travailleurs canadiens leurs responsabilités aussi bien que leurs droits tant dans le domaine social, moral, qu'économique; qu'elle enseigne à tous les unionistes du Canada les justes notions de la liberté d'association de même que la juste conception de la démocratie industrielle selon l'enseignement de la doctrine chrétienne; qu'elle influe à tel point sur la législation sociale dans le Québec, que cette législation doit nécessairement tenir compte des principes esquissés plus haut.

Je regrette de dire que le membre des Syndicats catholiques que vous avez rencontré à notre siège social, dans la ville de Québec, n'était pas un homme bien renseigné sur notre mouvement ouvrier catholique.

Après les exemples donnés plus haut, ne jugez-vous pas incroyable le rapport de cette personne voulant que les membres du syndicalisme catholique n'aient pas foi en leurs chefs? Sa présence au siège social n'était-elle pas un témoignage de sa confiance en eux? Vous avez parfaitement compris qu'il voulait dire que l'homme ou le travailleur ordinaire au sein de notre peuple est enclin à croire plus facilement le témoignage d'un étranger plutôt que celui d'une personne de son propre peuple. C'est là un aspect mental des Canadiens français résultant des longues persécution auxquelles ils ont été soumis.

### Des moyens déshonnêtes

Vous trouverez ci-inclus copie d'une lettre que j'ai récemment envoyée à M. Meaney, secrétaire-trésorier de l'American Federation of Labor. Cette lettre renforcera mes précédentes affirmations et vous éclairera également sur les moyens déshonnêtes employés par l'A.F.L. au Canada et spécialement dans la province de Québec.

Je vous envoie également de la littérature sur le rôle des aumôniers dans notre mouvement, littérature que toute personne devrait connaître et spécialement ceux qui sympathisent avec les "unions catholiques".

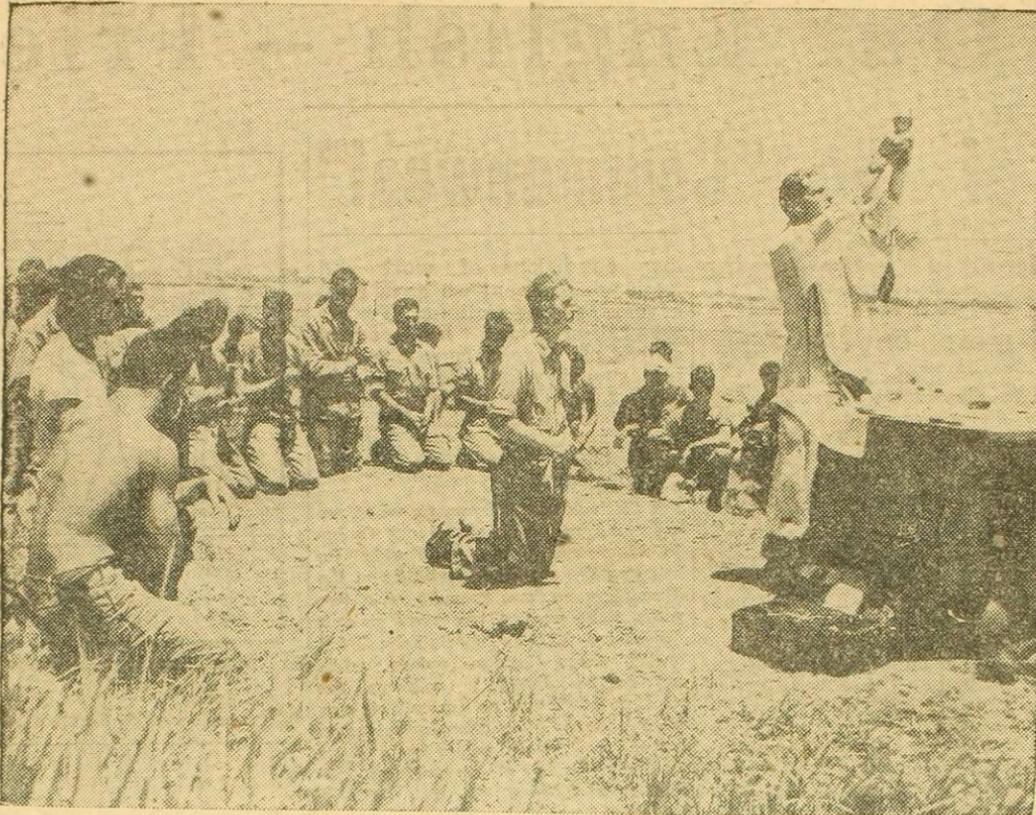
### Les aumôniers

Bien qu'en effet l'influence cléricale ait toujours existé au sein de la C.T.C.C., personne dans notre mouvement ne niera la bonne influence de l'aumônier sous tout rapport dans notre syndicalisme catholique, ni ne pourra jamais prouver le contraire. Dire que leurs chefs n'ont pas assez le sens des responsabilités et d'esprit d'initiative n'est pas non plus, depuis plusieurs années, en accord avec la réalité. Je ne puis pas énumérer ici toutes les améliorations accomplies dans tous les domaines de la vie sociale par les syndicats catholiques dans notre pays, mais ils ont fait assez de bien pour se voir féliciter par les autorités publiques de Québec et même d'Ottawa, comme étant une organisation de travail aux vues économiques et philosophiques unies à un concept national, et avec laquelle on doit compter.

### La réponse de l'épiscopat

Vous ne savez pas non plus si les Syndicats catholiques sont nécessaires ou non dans la province de Québec. Savez-vous qu'à cette question l'épiscopat de la province de Québec a répondu depuis vingt-cinq ans de façon unanime et affirmati-

## LA MESSE CELEBREE SUR LA GREVE D'OKINAWA



Harassés par la bataille, des fusiliers marins de la 6e division américaine s'agenouillent sur la grève d'Okinawa pour remercier Dieu d'avoir accordé la victoire aux armées alliées. Des boîtes de ration forment l'autel sur lequel le "padre" dit la messe.

## Un mouvement dangereux

Le mot d'ordre lancé par Tobin: "La religion hors des unions" — Le rôle de l'A.C.T.U. aux États-Unis

Daniel-J. Tobin, président de l'une des plus puissantes unions affiliée à la Fédération américaine du Travail, vient d'émettre le mot d'ordre suivant: "La religion, hors des unions". Voilà un mot d'ordre qui caractérise fort bien le syndicalisme neutre et international et donne une raison d'être de plus aux unions nationales catholiques.

L'auteur de cette nouvelle politique dans le domaine syndical explique le bien-fondé de son assertion par l'argumentation sophistique suivante: "Aujourd'hui que le Travail progresse et prend de plus en plus d'importance dans le pays, plusieurs dénominations religieuses cherchent à s'y infiltrer et à jouer une influence dominante dans les unions en y entrant par la porte de service".

### Ce qu'est l'A.C.T.U.

Nous ne croyons pas que les dénominations religieuses cherchent à accaparer et à faire leur victoire des diverses unions aux États-Unis, non plus qu'à

ve? S. E. Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, accorde aux Syndicats catholiques un appui aussi puissant que n'importe quel autre évêque du Québec. Demandez à M. Fenton, le directeur de l'A.F.L., quelle réponse il a reçue de lui, il y a seulement un an.

Je ne doute nullement que si vous connaissiez mieux les Syndicats catholiques, loin d'en avoir honte, vous en seriez fier. Puis-je terminer cette lettre en vous demandant de bien vouloir lire également les deux autres documents inclus: ils vous révéleront l'envers et l'endroit des Syndicats catholiques canadiens. Je vous serais très reconnaissant si, après avoir lu toute cette littérature, vous me laissiez avoir de vos nouvelles.

Puis-je avoir l'honneur, cher M. Cort, de vous assurer de mes meilleurs sentiments?

Alfred CHARPENTIER

s'y introduire par la "porte de service". En ce qui concerne les catholiques américains, il existe une association qui se place sur un plan de beaucoup supérieur aux unions, l'A.C.T.U. Elle s'est formée, il y a longtemps déjà, à l'époque où l'organisation du Travail était encore fragmentaire et faible dans la plupart des industries. Elle appuie les unions là où la chose est nécessaire. Quand ses membres agissent au sein même du mouvement syndical proprement dit, c'est uniquement dans le but de contrebalancer l'influence néfaste d'un autre groupe: les communistes. Son rôle primordial, c'est de veiller à l'éducation catholique de ses membres.

### Les unions dites "neutres"

Au fait, les propos de M. Tobin permettent de noter combien il est rare que les unions soient entièrement et totalement "neutres". Ceux qui ont étudié d'un peu près l'évolution du mouvement syndical, tant en Amérique qu'en Europe, se rendent facilement compte qu'une union porte toujours avec elle une doctrine quelconque: elle est, selon le cas, ou communiste, ou socialiste, ou protestante, ou catholique, ou chrétienne, c'est-à-dire à la fois protestante et catholique, ou parfois anticléricale proprement et simplement.

Les tenants de doctrines aussi opposées ne peuvent s'entendre longtemps. Un tel régime engendre des discordes qui nuisent à l'action bienfaisante des syndicats. En effet, des hommes sérieux et convaincus ne peuvent sacrifier des principes de base sur lesquels se fonde leur conception de la vie.

### Entente sur des mesures particulières

Cependant, on peut s'entendre entre unions appartenant à des doctrines différentes sur des points bien déterminés d'avance et former à l'occasion

des cartels pour empêcher certains abus du Capital ligué contre le Travail. "La diversité des organisations n'exclut nullement la possibilité d'entente entre les unions sur des mesures particulières".

Mais il faut se méfier du mouvement actuel qui prend naissance outre-frontière. Il aura sûrement des répercussions chez nous. C'est pourquoi plus que jamais il importe d'être des apôtres convaincus du syndicalisme national et catholique, pour l'ex-

## Enseignement des travaux manuels à l'école primaire

L'honorable Omer Côté, secrétaire provincial, a donné son approbation au plan de coordination de l'enseignement industriel dispensé dans les écoles techniques et d'arts et métiers de la province. A la suite de cette décision, les provinciaux de la plupart des communautés religieuses enseignantes ou leurs représentants se sont réunis à la direction générale des Ecoles d'arts et métiers, à Montréal.

A cette assemblée, les délégués de l'enseignement primaire prirent connaissance d'un programme de travaux manuels préparé par un groupe de pédagogues et d'experts pour les écoles relevant du département de l'Instruction publique.

Une des principales raisons qui militent en faveur de l'adoption de ce programme, c'est le trop grand nombre d'élèves qui abandonnent leurs études après la 7e année. On espère stimuler leur goût pour l'instruction en créant dans les écoles primaires une section de travaux manuels.

Ce projet, caressé depuis une dizaine d'années par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, entrera en vigueur dès septembre prochain dans quelques écoles primaires. Le programme a été préparé par un comité de pédagogues présidé par le R. P. Albert, capucin, qui a fait une étude comparée de tous les systèmes adoptés aux États-Unis, dans l'Amérique du Sud et en Europe. Les commissions scolaires recevront sous peu les grandes lignes de ce programme.

cellente raison qu'il est conforme à nos aspirations les plus chères et nous apporte une doctrine d'une grande richesse et d'une belle clarté, bref une doctrine d'ordre, de paix et de salut.

André ROY



## ...domestique de l'industrie!

### L'INDUSTRIE se tourne vers le chimiste

lorsqu'elle désire créer une nouvelle matière première artificielle ou améliorer un produit chimique connu. C'est ensuite l'homme du laboratoire qui est appelé à trouver une solution au problème. Car la chimie est l'homme de peine infatigable de l'industrie; elle s'applique constamment à trouver de nouvelles utilisations aux matériaux et à créer des substances qui puissent aplanir les difficultés inhérentes aux méthodes de production. C'est ainsi que la chimie améliore les conditions de vie de la communauté.

## I. NANTEL

BOIS	MASONITE	Coin Papineau et De Montigny
DE	TEN TEST	Téléphone :
SCIAGE	BEAVER BOARD	CH. 1300
		Montréal

## DANIEL JOHNSON

AVOCAT ET PROCUREUR  
ROBINSON, JOHNSON & WILSON  
Edifice A dred — chambre 2202  
507 Place d'Armes Montréal Tél. PL. 9571

## CANADIAN INDUSTRIES LIMITED

La Chimie CIL au Service du Canada



# To Our English -- Friends

## To Mr. Cort of the "Commonweal"

An answer to an article published in that magazine  
— The truth about the dress-makers' strike  
— A "failure", our movement?

Mr. John C. Cort,  
The Commonweal,  
386 Fourth Ave,  
New York, 16, N. Y.

Dear sir,

In the issue of June 15th of *The Commonweal* magazine, you published, under the title "Trouble in Montreal", an article which is almost a condemnation of Catholic Unions in Quebec. I wish to submit to you a few facts which will prove that you have been insufficiently informed about the merits of the Catholic unions and too much in regards to their demerits. Your sole excuse, as you have the honesty of saying it, is that you have been "guessing" a lot of what you say.

### The dress-makers' strike

As regards the dress-makers' strike in 1937 in Montreal, let me point out to you that the Catholic League of Needle Workers of Quebec against which the strike was declared was not affiliated with the Canadian and Catholic Confederation of Labour although assistance was given to it. Secondly, I must especially inform you that the strike did not become general after April 15th on account of the enthusiasm of the girls for the International Ladies' Garment Workers' Union, but because they were forced to quit work by the International Ladies' Garment Cutters' Union which in sympathy with the I.L.G.W. called on strike all the cutters of every silk dress shop in Montreal. Therefore all the shops closed their doors.

In doing so the cutters broke a two years contract with the employers. The contract was expiring a year later. A contract which had been legalized by the Provincial Government under the Collective Agreement extension Act of 1934.

### Threats and intimidation

How could that be a general strike after the threats of all kinds and intimidation exerted against the working girls? And this was done to hungry girls in great need of work. We were

### Constitution for World Federation of Trade Unions

One of the duties assigned to the administrative committee appointed at the World Trade Union Conference held in London, England, in February, was to draft a tentative constitution for a World Federation of Trade Unions. The committee, representing some 60,000,000 workers in 35 countries, completed this task after ten days of deliberation at Oakland, California, early in May. The charter will be submitted to the constituent organizations throughout the world in time for formal presentation for approval or amendment at the reconvened conference in Paris in September.

As outlined in the *New York Times*, the purpose of the new world trade union federation will be "to improve the living and working conditions of the people of all lands and to unite them in the pursuit of objectives sought by all freedom-loving peoples". The draft constitution calls for a federation, "sovereign authority" of the new body, that would meet every two years; a general council, elected by the federation, to represent all the affiliated organizations, and to meet annually; an executive committee of seventeen members; and a bureau of management.

then in a protracted depression. Such were the means used to force the working girls into the I.L.G.W.

The very little superior working conditions to those asked by the "League" that were obtained by the International Union, could never in the world justify the 10,000 workers dress strike in Montreal, in 1937. For, from that time till to-day, there is no doubt that the Catholic League could have substantially improved altogether the conditions of labor in the silk dress making industry as well as Catholic unions have been doing in many other industries since the last ten years.

### Unjust comparisons

Judging from the outside and mostly upon hear-say, you think that Catholic Unions have been a sensational failure. Are you not somewhat unjust in comparing our membership after twenty-seven years of operation with the membership of the A.F.L. unions in Quebec province, which movement began organizing in this province more than seventy-five years ago? Is it not as well unjust to compare our membership with that of the C.C.L. whose membership is not so big as you believe and amongst which 50% belong to some very old international unions and the other 50% belongs to the C.I.O. unions which are the outcome in Quebec of a score of illegal strikes and of trade union gangsterism.

### Collective agreement Act

A "failure" our movement? Has it not through its sole exertion against all A.F.L. unions in Quebec Province, against all employers after two years fight, secured the enactment of the collective agreement extension Act in 1934? The enforcement of which Act in those depressed years revived all trade unions of any kind existing then and was responsible for the signing in the following years of one hundred labour collective agreements. Around 300,000 workers and more than eighty industries and various occupations benefitted very substantially of the foresighted attitude of the Canadian and Catholic Confederation of Labour (C.C.C.L.).

A "failure" our Catholic Unions, when it has been estimated two years ago, by the Province Minister of Labour, that collective agreements passed under that law had increased the wages for the workers concerned to over forty million dollars?

A "failure" our Movement in the Pulp and Paper industry in which it has negotiated progressive collective agreements in some 26 mills and has substituted such agreements to the "sweet-heart" contract that had been signed by the A.F.L. International Brotherhood of Pulp and Paper makers in some of the Quebec mills in 1930?

### The clothing workers

A "failure" our Movement in the Men's and Boys' Clothing Industry in which through the above mentioned law the Amalgamated Clothing Workers of America together with our National Clothing Workers Federation have succeeded, since 1935, in obtaining hourly wage rates that are generally 10% higher than those being paid in the same operations, in the same industry in Ontario.

A "failure" our Movement in the Textile Industry in which we had, in 1937, a ten thousand workers strike in all the Dominion Textile Mills of the Province of Quebec in protest to very

low conditions of work and from which event we have built a very strong National Textile Federation which has secured scores of improvements bringing especially the average hourly wage rate in the cotton industry even above that paid in Ontario?

### In Arvida

A "failure" our Movement, when we know the achievements of our Catholic Aluminium Union in Arvida for bettering the working conditions of the Aluminium workers in spite of a two years fight against two rival unions: A.F.L. and C.I.O.? The Catholic Union ousted those foreign unions while proving its ability to improve the workers, conditions as decently as any other serious labor organization could have done. So as not to prolong extensively the list of our achievements, I will end it here.

After all a social movement is not valuable only according to its membership roll but still more according to the degree of its influence. Note that the C.C.C.L. is teaching their responsibilities as well as their rights to all Canadian workers, socially, morally and economically; that it is teaching to all trade-unionists of Canada the right notions of the freedom of association as well as the right conception of industrial democracy such as it is being taught by the Christian principles; that it is having the social legislation in the province of Quebec moulded in accordance to such principles.

I regret to say that the Catholic union member whom you met at our headquarters in Quebec City was not a very well informed person about our Catholic Labour Movement.

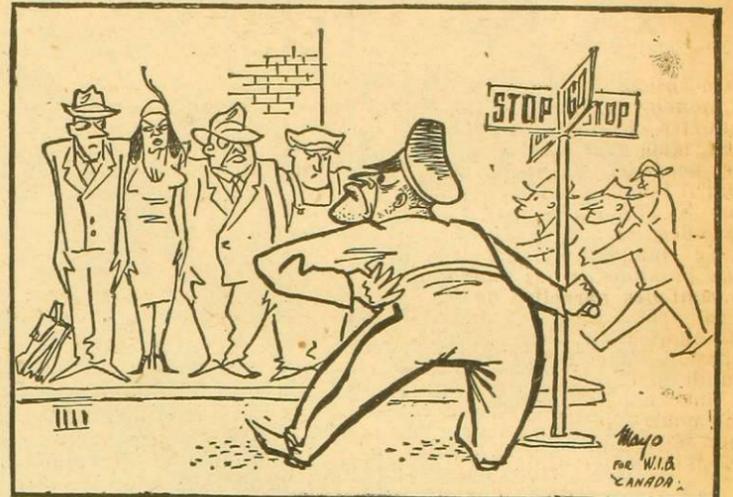
### Dishonest means

After the above examples, don't you think incredible that person's statement: that Catholic union members have no confidence in their leaders? Was he not trusting them; his presence at the Union Headquarters was testifying it. You perfectly well understood that he meant that the ordinary worker or man amongst our people is inclined to believe more easily the testimony of a foreigner than from someone of his own people, which is a mental complexion of French Canadians, resulting from the long persecutions they have been subdued to.

Herein enclosed I am sending you a copy of a letter I have sent recently to Mr. Meany, secretary-treasurer of the A.F.L., which letter will still add force to the above assertion and will also enlighten you as to some dishonest means used by the American Labour Organizers in Canada, especially in the Province of Quebec?

### The Chaplains

I am also including a copy of what should now be known by every people, especially by sympathizers to Catholic unions, as regards the role of the Chaplains in our Movement. However, indeed, the clerical influence has always existed in our C.C.C.L., but no one in our Movement will ever deny that the Chaplain's influence has not done more good in our Catholic unions in every respect than the contrary. To say that their leaders have not enough responsibility and initiative is no longer, since many years, in accordance with the reality. I cannot here enumerate all the achievements that have been done in every field of social life by Catholic unions in our country but they have done enough to have been lauded by public authorities in Quebec and also in Ottawa as being a labour movement whose philosophy and economic views are coupled with a national concept that have to be counted with.



"Casey can't seem to forget that he used to be a drill sergeant!"

"Que voulez-vous? François n'a jamais oublié qu'il était sergent instructeur."

### An answered question

You do not know whether Catholic Unions are either necessary or not in the Province of Quebec. Do you not know that this question has been answered by the Hierarchy of Quebec since twenty-five years and over? The Archbishop of Montreal, His Grace Joseph Charbonneau is as a solid supporter of our Catholic Unions as any other Quebec Bishops. Ask the A.F.L. organization Director, Mr. Fenton, what answer he got from him only a year ago. If you knew our Catholic unions more than you do, no doubt you would not be ashamed of them; you would rather be proud of them.

May I end this letter in asking you to kindly read the also included two other booklets which reveal to you the insand outs of the Canadian Catholic Trade Unions. I should be very much grateful to you if, after reading all my literature, you would let me hear from you. I beg the honour, dear Mr. Cort, to assure you of my best personal regards.

Alfred CHARPENTIER  
General President of  
C.C.C.L.

### Government labour committee set up in British-Columbia

A joint government-labour committee has been appointed in British Columbia to study labour's proposals for legislative action. The proposals, presented to the Government by the B. C. Federation of Labour, include the following:

Inauguration of a compulsory check-off system; outlawing of company unions; revision of the Apprenticeship Act; training for discharged service men; citizenship rights voting and franchise for native Indians; education cost reforms; health insurance; free hospitalization for maternity patients; abolition of poll tax and lowering of voting age to 18 years; social security; and Workmen's Compensation Act changes.

Membership on the committee includes nine union leaders representing the principal labour organizations in the province, and representatives of the Provincial Government headed by the Minister of Labour, Hon. George S. Pearson.

L'important en toute chose, c'est d'avoir la réponse prête, et alors on a envie de se taire.

Si vous ne souffrez pas trop, ne courez plus après le bonheur; car vous l'avez.

## La solidarité ouvrière

Au sein de la C.T.C.C.

La solidarité au sein de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada repose sur quatre éléments principaux, disait M. Alfred Charpentier, président de notre mouvement, dans un cours donné à "L'École de formation de chefs ouvriers", à St-Hyacinthe. Ces éléments sont:

l'unité dans les principes de bases  
l'unité dans le but, dans l'idéal commun;  
l'unité dans l'action;  
l'unité dans la discipline.

L'unité dans les principes découle du caractère national, catholique et professionnel de la C.T.C.C.

L'idéal à viser c'est celui du corporatisme professionnel.

Au sujet de l'unité dans l'action, le conférencier explique que la solidarité dans la C.T.C.C. est aussi en condition de sa structure même. La structure actuelle de notre groupement a des conséquences heureuses sur sa solidarité et M. Charpentier d'exposer la tâche de chacun des organismes de la C.T.C.C.

L'unité dans la discipline sera obtenue par: 1° un sens aigu de l'interdépendance des groupements confédérés; 2° une connaissance exacte de la nature des rapports entre les différents corps de la C.T.C.C.; 3° l'esprit d'équipe à tous les degrés du mouvement, et enfin, 4° la mystique syndicale.

Encourageons de préférence/ ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

BE. 3984

282 ouest, rue Ontario

Hommages de

La Photogravure Nationale Limitée  
MONTREAL

# Pour vous, mesdames

## Le temps perdu

On entend souvent dire: *Time is money*. Le temps, ce n'est peut-être pas de l'argent sonnant, mais c'est tout au moins la vie, accordée à chaque être et dont il faudra rendre compte un jour. Si l'on gâche à plaisir les secondes, les minutes, les heures de ce temps précieux, il n'est plus possible de les rattrapper. Ce sont des parcelles de la vie, il est vrai, mais des parcelles qui, ajoutées les unes aux autres, finissent par constituer une grande partie de cette existence que nous trouvons toujours trop courte, et qui l'est en effet, pour faire tout ce que nous voudrions et devrions faire.

### Une dette ou un vol

Les lois de la proportion s'appliquent au temps comme à toute autre chose: on ne peut flâner des heures entières et refaire ensuite le temps perdu. Chaque minute perdue est une dette ou un vol — heureux si c'est à vous-même que vous la volez et que nul autre n'est votre débiteur. Quiconque perd son temps au travail ne se réhabilite pas en invoquant certaines injustices à son égard. A chacun selon ses oeuvres. Moralement, le mal ne se guérit pas par le mal.

Nous ne saurions trop insister sur le fait qu'en toute justice, il ne suffit pas pour faire son devoir de se rendre chaque jour à l'atelier, à l'usine, au bureau, mais bien d'accomplir sa journée de travail. Qui dira les conséquences parfois graves des heures de travail sciemment perdues, et dont la responsabilité nous incombe!

### Une loi universelle

Le travail est une loi universelle. Pour s'en rendre compte, on n'a qu'à observer l'ordre admirable de la nature, dont l'harmonie traverse les siècles, et si ses forces inconscientes trouvent leur durée dans leur docilité même, pourquoi donc l'homme, ayant reçu le don d'intelligence, ne saurait-il s'appliquer à sa tâche avec l'exactitude, l'application et la ténacité dont il a les facultés?

Nous ne prêchons toutefois pas ici le labeur excessif, incessant,

qui brise la santé et les forces vitales en pleine maturité. Loin de nous l'idée de prescrire les honnêtes distractions, la trêve bienfaisante, le délassement nécessaire pour adoucir la tension de l'esprit et du corps, mais il faut savoir mettre de l'ordre dans sa vie, utiliser sagement chaque heure, ne pas avoir l'impression de perdre son temps, même en se récréant, et surtout au travail, nous le répétons.

### Partage de la journée

La journée normale devrait être partagée en huit heures de travail, huit heures de sommeil et huit heures de repos. Nous reconnaissons qu'il n'est pas toujours possible de se conformer à cette norme, mais qu'il s'agisse du labeur, du sommeil, du repos, il ne devrait pas être gaspillé.

Que de personnes volent au sommeil les heures qu'elles lui doivent consacrer pour se maintenir en bonne santé et conserver l'énergie nécessaire à la vie. Aujourd'hui, on a la furie des fêtes nocturnes. Que reste-t-il donc de ces heures de faux plaisirs à des heures si tardives?

Beaucoup de lassitude pour le corps et l'esprit, une certaine amertume dans l'âme bien souvent, un souvenir de furtive vanité. Voilà tout. Rien de durable, de doux, de sain. Après une nuit de fatigue, on n'est généralement bon à rien de sérieux, surtout à aucune besogne.

### Le dévouement

Que faudrait-il donc pour les utiliser ces heures précieuses? Les animer d'un grand souffle surnaturel, leur donner le mérite du désintéressement et du dévouement au prochain. La femme qui gagne sa vie au dehors ne peut-elle pas, après sa journée d'atelier ou de bureau, trouver quelques minutes pour alléger le fardeau de la ménagère, surveiller ou amuser le jeune frère ou la petite sœur, distraire un malade, un aïeul, car c'est l'oubli de soi qui donne toute sa valeur à l'heure qui passe, qui la rend utile et féconde.

Les heures qui laissent le meilleur souvenir ne sont pas celles que nous perdons, mais celles où

Pour la campagne



Charmant ensemble qui laisse prévoir les jours plus frais d'automne. La jaquette bûcheron est en laine Shetland de ton pourpre et ses emmanchures sont grandes. Les poches sont boutonnées ainsi que la patte qui resserre le poignet. Porté avec une blouse basque en jersey et une jupe à carreaux bergers violets pourpres et jaunes cet ensemble est du plus grand chic.

nous sommes utiles aux autres, où nous accomplissons un devoir. Ce sont des heures vivantes, immortelles. Heures précieuses pour ce monde et l'autre.

Femmes mes soeurs, ceci est une grave pensée. Si vous quittez la vie aujourd'hui, que laisseriez-vous derrière vous, quel bénéfice pour votre génération! Ne perdez pas votre temps... vous le perdez pour toujours!

MANYA

## Conseils pratiques

Evitez tout procédé qui aurait pour but d'arrêter la transpiration par le refroidissement.

Pour purifier l'air dans une chambre de malade, versez une cuillerée de térébenthine dans un verre d'eau chaude.

Faites sécher votre parapluie le manche en bas, pour que l'humidité ne séjourne pas dans la monture.

Les taches d'oeuf et de sang ne doivent jamais être lavées à l'eau chaude qui coagule l'albumine et les rend presque indélébiles.

Séchez vos chaussures trempées en les bourrant d'ouate hydrophile.

### Epoussettes en plumes

Les ménagères trouvent les époussettes en plumes très utiles pour les coins difficiles à atteindre — pour les radiateurs, par exemple. A l'avenir, pourquoi ne pas demander à votre fournisseur de vous garder des plumes de dinde ou encore, de vous la vendre avec ses plumes?

### Pour essuyer la vaisselle

Etes-vous intéressé à une serviette qui assèche la vaisselle en un clin d'oeil, absorbe l'eau, se lave facilement, sèche rapidement et ne demande pas à être repassée? Vous pouvez vous en procurer dès aujourd'hui. Faites donc l'essai de gaze pour essuyer la vaisselle; ces serviettes ne dureront pas aussi longtemps que la toile ou le coton, mais elles rendront de grands services et coûteront bien moins cher.

## Second article

# Le retour des militaires

En garde contre ceux qui cherchent à "rouler" nos anciens combattants — La collaboration des unions ouvrières

Le mois dernier, je disais qu'il restait deux sujets importants à traiter relativement au rapatriement des soldats. Les voici: l'un considère les intéressés eux-mêmes; l'autre, certaines attitudes au sujet de leur réembauchage dans la production civile. Quelques paragraphes suffiront à indiquer le fond de ma pensée sur ces deux sujets.

Comme chacun le sait, les soldats qui reviennent vont toucher une certaine somme d'argent afin de leur permettre de vivre en attendant qu'ils trouvent de l'emploi ou, comme on dit, de partir une entreprise personnelle: commerce, exploitation agricole, et le reste.

Malheureusement, le monde est loin d'être parfait. Il existe une certaine classe de gens qui se spécialisent dans l'art du "raquet" et qui veulent s'enrichir aux dépens de ces militaires.

### Un danger

En quoi cela consiste-t-il? A "rouler" les retours du front, à leur faire dépenser leur argent à mauvais escient, à leur pousser à prix de surenchère des ameublements chic, des accessoires électriques dispendieux, toutes choses hors de proportions avec leurs moyens actuels. Et encore si on les leur faisait payer comptant. Mais non, on leur donne d'autres prétendus avantages. Ils pourront acheter ces articles à tempérament, mais le contrat est rédigé de telle façon que bien souvent le type, s'il vient plus ou moins dans la gêne, devra s'en départir au bénéfice des astucieux vendeurs.

Personne ne peut prétendre que nos militaires puissent se priver d'un tas de choses dont profitent les civils. Cela n'aurait aucun sens et serait tout à fait contraire à ce que l'on prêche depuis trois ans.

D'autre part, la prudence s'impose: il faut les mettre sur leurs gardes, les empêcher de mettre le pied dans des pièges. Qui peut les prévenir de pareilles erreurs? Chacun de nous, dans une bonne mesure. Il suffit de les avertir du danger et de les conseiller, quand la chose est possible.

### Les unions ouvrières

Et me voici au deuxième point de mon article. Ici, la question prend une tournure nouvelle. Certaines industries profitent du retour des soldats pour tenir la petite argumentation que voici: "Vous savez, les militaires s'en viennent. Beaucoup sont démobilisés. Il leur faut de l'emploi. C'est pourquoi dans la négociation de nos conventions collectives, il est absolument important de tenir compte de ces types-là". D'accord. Il importe de trouver de l'emploi aux militaires. Les compagnies doivent s'efforcer de reprendre à leur service leurs anciens employés et leur assurer, autant que faire se peut, un emploi stable.

Toutefois, il ne faudrait pas que ce soit là un prétexte pour mater les unions ouvrières et leur faire perdre leurs membres. Le problème s'est posé, il y a quelques semaines à la compagnie d'aluminium d'Arvida.

Les unions ouvrières sont disposées à collaborer au rétablissement des militaires dans la vie civile; elles ont fait jusqu'ici leur très large part. On sait que les syndicats catholiques, pour leur part, en ont fait le premier article de leur programme de restauration d'après-guerre. Il serait malheureux que certaines gens prennent occasion de ce fait pour essayer d'affaiblir les unions ouvrières. C'est là une forme de chantage tout à fait inacceptable. Etant donné la tournure que prennent les événements, il importe que syndiqués et militaires comprennent cette situation.

André ROY

## Syndicats affiliés

L'exécutif de la C.T.C.C., à sa dernière réunion, a agréé les demandes d'affiliation présentées par le Syndicat national du transport de Shawinigan et par le Syndicat national des employés de la cité de Shawinigan.

## Monty, Gagnon & Monty

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

1926 Plessis — AM. 8900

SERVICE D'AMBULANCES

4156 Adam — AM. 3733

## Compagnie Acton Shoe Ltée

Alfred LAMBERT Inc., distributeur

CHAUSSURES DE TOUS GENRES

26, rue Notre-Dame ouest,

Montréal

100%

de notre personnel appartient au Syndicat Catholique et National des Employés de Magasin (SD) Inc.

Dupuis Frères

Montréal

865 EST, RUE STE-CATHERINE

Tél. : FR. 0117

## HOTEL LAFAYETTE

A.-R. PATENAUDE, Prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours

AMHERST et DEMONTIGNY (à proximité de l'édifice des Syndicats)

206, rue Du Pont

Tél. : 4-4641

LA CIE F. X. DROLET QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

TOUTE REPARATION MECANIQUE

Spécialités : Bornes-fontaines. Soudure électrique et autogène.

## La sauvegarde de la famille

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité, elle est vouée, tôt ou tard, à la ruine. Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

## BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, plus de \$250,000,000

515 bureaux au Canada

60 succursales à Montréal.

## Feuilleton du TRAVAIL

## CONFLITS

Drame social en trois actes par

Jacques Morency

(Tous droits réservés)

(suite du numéro précédent)

Françoise. — Tu es fort, toi, avec ton calme. Tu m'arrives, hier soir, à dix heures, en auto, accompagné d'une garde-malade, l'épaule enveloppée de pansements. Je demande des explications. Rien!... Tout le monde est muet. Tu demandes à te coucher. Tu ne veux pas entendre parler de ton lit. On t'étend là... Tu t'endors.

Jacques. — Et ce matin, je m'éveille frais et dispos.

Françoise. — Je me suis cassé la tête toute la nuit, moi, pour savoir ce qui pouvait bien t'être arrivé... Et tu voudrais que je sois calme.

Jacques. — Ecoutez, ma petite maman, je vais me permettre de vous donner un conseil filial.

Françoise. — Quel conseil?

Jacques. — Je vous ai fait passer la nuit blanche. Je suis un mauvais fils. Ce matin, vous êtes fatiguée, énervée, ahurie. Si vous alliez vous reposer un peu.

Françoise. — Ah! Jacques, Jacques... Tu as une grosse tête dure.

Jacques. — Je regrette profondément...

Françoise. — Qu'est-ce que tu regrettes?

Jacques. — D'avoir une grosse tête dure.

Françoise. — Pourquoi me caches-tu...

Jacques. — Que vous a dit la garde-malade?

Françoise. — La garde-malade m'a dit de te laisser reposer; qu'il n'y avait aucun danger.

Jacques. — Vous voyez!

Françoise. — Et que le médecin viendra te voir ce matin.

Jacques. — Ainsi, tout va bien.

Françoise. — Excepté que je ne sais pas... Veux-tu prendre quelque chose?

Jacques. — Oui, maman, je mangerais volontiers. Il est tard, et je n'ai pas encore déjeuné.

Françoise. — Je vais te préparer cela... Je vois bien que mes supplications sont inutiles. Je ne pourrai rien savoir de toi. (On sonne. Françoise sort)

Jacques. — Déjà le médecin!... Il s'est levé bien tôt ce matin.

## SCENE II

## LES MEMES, GERMAINE

Françoise (entrant). — C'est Mlle Germaine Laliberté, Jacques.

Jacques (se levant). — Vous!

Germaine. — Ah! M. Jacques, j'étais si inquiète de votre état... Personne n'a dormi de la nuit à la maison.

Françoise à Germaine. — Comment, vous saviez!

Germaine. — Oui, madame, mon père a tout appris à ma mère et à moi, hier, en revenant d'ici.

Françoise. — Je ne comprends pas.

Germaine. — Et moi, ce matin, j'avais tant hâte d'avoir de vos nouvelles, M. Jacques, que je suis accourue à la première heure.

Jacques. — Vous êtes bien bonne de vous intéresser ainsi à ma santé, mademoiselle.

Germaine. — Croyez bien que je regrette infiniment que mon frère...

Françoise. — Votre frère, dites-vous?

Germaine. — Eh! oui, madame... C'est mon frère Auguste qui a blessé votre fils, hier. Vous ne le saviez pas?

Françoise. — Non... Jacques n'a rien voulu me dire... C'est votre frère.

Germaine. — Hélas! madame, M. Jacques a voulu arracher un revolver des mains d'Auguste. Le coup a parti et a blessé votre fils.

Françoise. — C'est donc une balle qui l'a atteint à l'épaule?

Germaine. — Oui, madame... Il ne vous a pas dit...

Françoise. — Rien, vous dis-

je... C'est votre frère qui a blessé mon fils... Mais, vous, que venez-vous faire ici, mademoiselle?

Germaine. — Je suis venue prendre des nouvelles de M. Jacques.

Françoise. — Il vous intéresse donc bien mon fils, ce matin?

Germaine. — Il m'a toujours intéressée, madame.

Françoise. — Plus aujourd'hui que jamais. Ah! je vois votre jeu. Vous voulez étouffer cette affaire. La famille Laliberté voudrait cacher sa honte et son déshonneur. Votre frère esaisie de tuer mon fils, et il faudrait que nous nous taisions.

Germaine. — Madame...

Jacques. — Maman, si vous alliez vous reposer un peu.

Françoise. — Laisse-moi tranquille... Eh! bien, non, mademoiselle. La justice suivra son cours, et si votre frère est coupable, il expiera.

Germaine. — C'est votre droit, madame.

Françoise. — Et je ne veux pas d'accommodement... Vous entendez?... Je n'en veux pas.

Jacques. — Maman!

Françoise. — Vous n'avez que faire ici, mademoiselle... Allez-vous en!

(A suivre).

## Qui sera le chef de l'empire du monde?

(Suite de la page 12)

tre marchandise dans les ports russes du nord, les communistes sont rendus à la liberté. Je n'insisterai pas sur ceux qui sont de passage au pays à l'occasion, par exemple, de la réunion du B. I. T., comme Jouhaux de France, ou Toledano d'Amérique latine. Et je ferai remarquer qu'ils noyautent, entre autres, le milieu ouvrier, — surtout les unions neutres. Le journal officiel de la C.T.C.C. a décelé leur politique en ce sens plusieurs fois: décembre 1937; mars 1938 et surtout février 1942. La formation d'un comité par les unions internationales de Montréal pour enquêter sur les activités communistes au sein de leur organisme indiquent que la politique de noyautage a été appliquée assez pour inquiéter des gens qui ne sont pas particulièrement bigots.

Ouvriers! si après avoir lutté contre la dictature nazie, vous voulez vous asservir à la dictature communiste, secondes à l'atelier et ailleurs les critiques contre le clergé et les associations catholiques! Si vous tenez à votre liberté, défendez-les, appuyez-les et fermez les yeux sur des faiblesses inévitables. Tenez-vous en à l'essentiel, aux principes. Visez au meilleur.

CIVIS

## Conseil central Saguenay-Lac St-Jean

Voici quelques item extraits du résumé des délibérations du Conseil central Saguenay-Lac St-Jean des syndicats nationaux:

Le Syndicat des employés du téléphone a informé le Conseil que la Compagnie du Téléphone en avait appelé de la décision du Conseil régional du travail.

Il a été décidé qu'entente soit conclue entre Jonquière et Ké-nogami, afin d'obtenir des écoles d'orientation qui préparent des élèves pour alimenter une école des arts et métiers parfaitement organisée.

On a appris que les journées

## MAURICE JULIEN

AVOCAT ET PROCUREUR  
JULIEN & JULIEN

Tél. Lancaster 5281 - 84 ouest, Notre-Dame - Montréal

## Rapport sur le différend d'Arvida

Le ministre du Travail, l'hon. Humphrey Mitchell, a accusé réception des rapports de la Commission de conciliation établie pour s'occuper d'un différend entre l'Aluminum Company of Canada, Limited, d'Arvida, P.Q., et ses employés, membres du Syndicat national des employés de l'Aluminium.

La Commission se composait de M. le juge C. G. MacKinnon, de Montréal, président nommé par le ministre du Travail à défaut d'une recommandation conjointe des deux autres membres de la Commission; de Me Walter A. Merrill, C.R., et de Me Théodore Lespérance, C.R., tous deux de Montréal, choisis sur la recommandation de l'employeur et des employés respectivement.

Il s'agissait de l'ancienneté, de la procédure des griefs, de la retenue des cotisations, du maintien d'affiliation et du boni.

Le rapport de la Commission signé par le président et Me Théodore Lespérance, C.R., représentant des employés, recommandait qu'une modification soit ajoutée au contrat existant à l'effet d'inclure un mode de retenue des cotisations, une procédure des griefs révisée et un dossier annuel d'ancienneté fourni par la Compagnie.

Dans un rapport minoritaire, Me Walter A. Merrill, C.R., représentant de l'employeur, recommandait de maintenir en vigueur, sans modification, le contrat existant.

## Beau geste d'un comité paritaire de Chicoutimi

Le Comité paritaire de l'industrie de la construction de Chicoutimi vient de poser un geste qui démontre l'intérêt de ses membres pour l'enseignement technique spécialisé dans la région du Lac Saint-Jean, en gratifiant les Ecoles d'arts et métiers de Chicoutimi et de Port-Alfred ainsi que le Centre d'initiation artisanale de Saint-Joseph d'Alma d'un don global de \$200 répartis comme suit: \$100 à Chicoutimi et \$50 à Port-Alfred et à St-Joseph d'Alma.

Ces trois écoles industrielles, établies depuis quelques années dans la région du Lac Saint-Jean, relèvent du secrétariat provincial. Comme les 37 autres du genre répandues dans les principaux centres industriels de la province de Québec, elles dispensent l'enseignement théorique et pratique des métiers.

## Rejet d'un appel et d'un contre-appel

Le conseil national du travail en temps de guerre a rendu sa décision dans un appel et un contre-appel qui avaient été interjetés, le premier par la Standard Woodenware Manufacturing Company, et le second par le Syndicat catholique national du bois ouvré de Lyster, Inc.

Le conseil régional du travail en temps de guerre pour Québec avait accordé une augmentation générale de 3 cents l'heure aux employés de la production. La compagnie interjeta un appel de cette décision mais le conseil national a maintenu la décision du conseil régional.

Quant au syndicat, il désirait que le paiement de l'augmentation se fasse à compter de la date de sa requête, le 9 septembre 1944. Le conseil régional avait cependant ordonné le paiement de l'augmentation à compter du 19 décembre 1944, date de la décision, et cette fois encore le conseil national a refusé de se rendre à la requête présentée en appel.

d'études auraient lieu les 13, 14, 15 et 16 août. Recommandation a été faite à tous les syndicats de déléguer son ou ses représentants pour ces assises.

## Grèves et lockouts en avril 1945

Il y a eu une réduction de 60 p. c. dans le temps perdu à l'occasion de grèves au cours des quatre premiers mois de 1945 relativement à la même période de l'an dernier. C'est ce qui ressort des chiffres publiés par le ministère du Travail.

Les statistiques pour les quatre premiers mois de 1945 indiquent que 61 grèves intéressant 19,400 travailleurs ont occasionné une perte de 72,695 journées individuelles de travail, contre 67 grèves intéressant 32,873 travailleurs, avec perte de 182,374 journées individuelles de travail pour la même période de l'année dernière.

## Comité coordonnateur de la formation

Mme Rex Eaton, codirectrice du Service sélectif national, a été nommée présidente du Comité coordonnateur de la formation qui fonctionne depuis quelque temps au ministère fédéral du Travail.

Le Comité a pour but de coordonner les diverses fonctions du ministère qui se rapportent à la formation. Il comprend le domaine de la formation réhabilitante pour les anciens membres des services armés, ainsi que les projets de formation pour les travailleurs dans les industries civiles pendant la période de transition.



## Guide Syndical



## Conseil Général des Syndicats Catholiques de Québec

Henri Petit, président.  
445, Christophe-Colomb.  
Québec.M. Robert St-Hilaire, Sec.  
29, 6e Rue, Limoilou.  
Tél. : 3-3539

1231 est, Demontigny

Montréal

## Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

Georges-Aimé GAGNON, prés.

Roméo BELLEMARE, sec.

29, rue Gordon

Tél. : 587

## Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

M. Lorenzo LEFEBVRE, prés.

M. L.-P. DEMERS, sec.

## Hommage du Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux du diocèse d'Ottawa

J.-D. JOANISSE, prés.

P.-E. SAUVAGEAU, sec.

## Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Ostias FILION, prés.

J.-B. DELISLE, sec.

## Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec Inc.

Ludger FERLAND, prés.

Arthur HAMEL, sec.

123, boulevard Boivin

Tél. : 922

## Syndicat Catholique et National du Textile de Granby Inc.

Philias DION, prés.

Henri FORAND, sec.

## L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec Inc.

Albert RAYMOND, prés.

19, rue Caron

## Le Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Rimouski Inc.

Prés. : Jos. SANTERRE

Sec. : Louis LONGCHAMP

## Association de la Soie Celanese de Drummondville

Prés. : Raymond BUSSIÈRE

Sec. : Roland CHAMPAGNE

## Syndicat Cath. des Ouvriers en Métallurgie, de la Joliette Steel Ltd.

JEAN-PAUL JOLY, sec.-arch.

Ne pas confondre

# Autorité et fascisme

En marge d'un document

Très facilement on qualifie aujourd'hui de fascisme et de fascistes les systèmes et les gens qui ne nous conviennent pas. Il y a là une confusion regrettable. Regrettable parce qu'elle rend difficile à ceux qui ont des responsabilités l'exercice de l'autorité. Ils doivent mettre des gants blancs pour dicter une mesure que requiert le bien commun. S'ils manquent le moins du monde de diplomatie, ils encourent le qualificatif de "fascistes" avec tous les ennuis que comporte aujourd'hui pareille réputation.

Les régimes dictatoriaux d'Allemagne et d'Italie avaient au début meilleure presse: on y voyait un facteur d'ordre et d'amélioration économique. Les premières visées de conquêtes territoriales ont terni leur prestige et la guerre d'Europe 1939-1945 l'a détruit tout à fait, tout comme aujourd'hui les attitudes conquérantes du communisme réduisent sensiblement en certains milieux une nuance d'admiration pour cette troisième forme de dictature.

La part de vérité

L'attitude énergique de l'autorité dictant implacablement ses volontés selon les exigences du bien commun de l'Etat n'en reste pas moins une qualité et une condition pour arriver à quelque chose. Sans doute, leur conception du bien commun n'était pas parfaite et les moyens employés pour arriver à leurs fins étaient souvent immoraux. Mais ne retenons que le bon pour laisser tomber le médiocre et le mauvais. Toute erreur comporte une part de vérité: il s'agit de la trouver et d'en tirer profit.

Et c'est ce qu'ont fait les pays démocratiques. Le jour où ils ont décidé de gagner la guerre, ils ont dicté les mesures à prendre. Nous connaissons moins les décrets draconiens de Grande-Bretagne; nous en avons vaguement entendu parler. Nous connaissons mieux les restrictions aux Etats-Unis sur la viande, le beurre, l'essence, etc., parce que de nos parents, de nos amis en ont souffert. Enfin nous connaissons par expérience les décrets du gouvernement canadien souvent appuyés par une campagne d'éducation qui rappellent des campagnes analogues chez les totalitaires. Mais sans ces décrets autoritaires et les explications qui les préparaient et les accompagnaient, nous n'aurions jamais fait une guerre totale, nous en serions encore à des demi-mesures contre la guerre totale livrée par l'Allemagne — et la guerre d'Europe serait loin d'être finie pour le plus grand malheur du monde entier.

L'énergie de l'autorité

Et l'on se prend à regretter que l'autorité ne manifeste pas une égale énergie en tout temps et en tout domaine de son ressort. La question resterait de savoir ce qui est du ressort fédéral, provincial, municipal, civil ou religieux? Et c'est ici que tous redoutent les attitudes dictatoriales et leur préfèrent les démarches démocratiques.

Telles sont les réflexions qui se dégagent de la lecture de "Travail et revenus", document présenté au Parlement par le ministre de la Reconstruction en avril 1945. Le gouvernement y admet avoir pris des mesures énergiques et reconnaît devoir exercer un contrôle strict en plusieurs domaines jusqu'à ce que la transition période de guerre — période de paix soit accomplie. C'est dire qu'en tout régime, il y a du bon et qu'il ne faut pas qualifier de fasciste tout ce qui de près ou de loin (ou pas du tout) ressemble à quelque chose qui fut appliqué dans ces régimes aujourd'hui abhorrés.

CIVIS

GASTON GIBEAULT, C.R.  
AVOCAT

STE-AGATHE-DES-MONTS  
TÉL. 60 3, rue Préfontaine

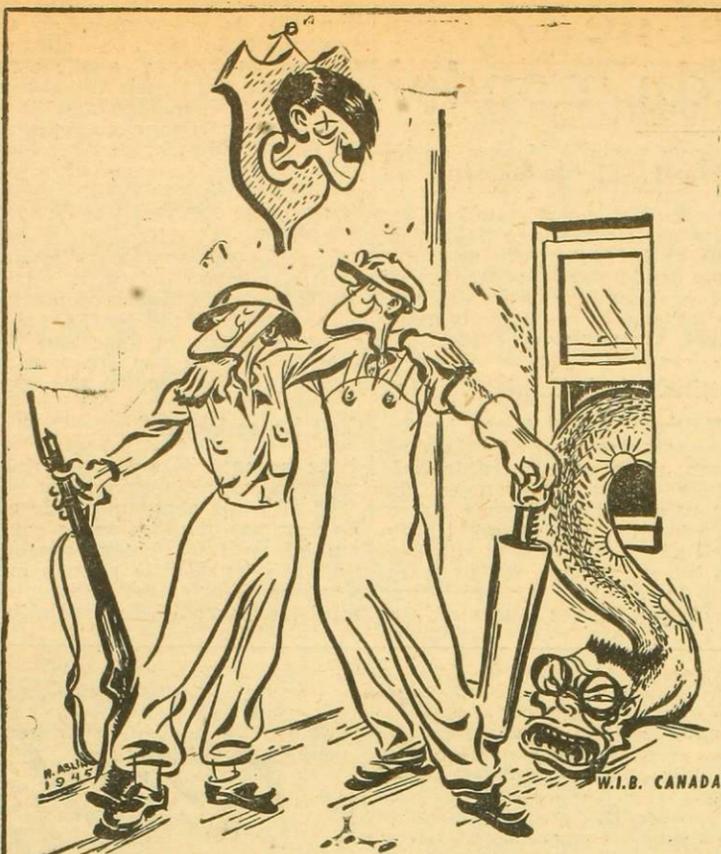
CLairvz! 7902

Aquila Lapointe

ASSURANCES

4466, rue LaFontaine

Maison neuve Montréal



**NE COMPTONS PAS SUR L'HARA-KIRI-FINISSONS LA BESOGNE!**

## Sabotage de la ...

(Suite de la 1ère page)

La Commission de Relations ouvrières est à l'oeuvre depuis environ un an. Elle ne compte pas de représentant des organisations syndicales de travailleurs parmi ses membres. Elle n'a pas de règlements définis; les seuls qu'elle a tenté de mettre en vigueur ont été mis de côté, avec raison, par le ministre du Travail. Elle n'a établi aucune norme relative à l'organisation industrielle en regard de l'organisation de métier. Le pouvoir discrétionnaire de la commission joue généralement en faveur des employeurs. La commission s'est montrée sympathique et généreuse pour les "unions de compagnies". Elle a adopté, un jour, dans le secret, une règle d'interprétation concernant les contremaitres, et s'est empressée de la répudier en face de cas pratiques. La commission a commencé, par l'intermédiaire du Service d'information du ministère du Travail, à informer le public du nombre de certificats accordés ou refusés. Il est vrai que les syndicats ouvriers aimeraient bien connaître officiellement les motifs de ses décisions. Mais c'est là sans doute un point de détail. Pourquoi informer les ouvriers? La commission est si bien en chambre noire. Il vaut mieux imposer aux syndicats une procédure assez longue, assez compliquée et assez dispendieuse pour retarder, dans la mesure du possible et sans violer la lettre de la loi, leur expansion.

Le plus tôt sera le mieux

Il y a des cas concrets pour justifier tous les avancés qui viennent d'être faits. Nous en donnerons en temps et lieu. La Commission de Relations ouvrières est une commission incompétente, négligente, de mentalité antisyndicale et d'esprit juridique momifié. Le point de saturation est atteint. Même si la bonne foi des intéressés n'est pas en jeu, cela ne change rien à la situation de fait.

Il semble bien que l'on devrait abolir la Commission de Relations ouvrières. Et le plus tôt sera le mieux.

On pourrait alors confier la certification des syndicats au Service de conciliation du ministère du Travail. Si un syndicat se croit lésé par une décision, il devrait pouvoir en appeler à la commission permanente du Conseil supérieur du travail. De même, à la suite de l'arbitrage d'un différend entre un service public

et ses salariés, on devrait aussi accorder un droit d'appel à la commission permanente du Conseil supérieur du travail. Mais cette procédure ne devrait pas s'appliquer dans le cas d'un différend prévu par la loi des relations ouvrières, sauf si les parties y pouvaient par convention.

La commission permanente du Conseil supérieur du travail comprend des représentants des employeurs, des travailleurs et des sociologues. Cet organisme serait tout désigné pour devenir, dans les cas d'appels mentionnés plus haut, un véritable tribunal du travail.

Gérard PICARD

## Les comités mixtes de production un peu plus nombreux dans Québec

Enfin, le nombre des comités mixtes de production dans Québec s'accroît. Il y a maintenant, répartis dans huit villes différentes, vingt-six de ces comités. Il est vrai que la province d'Ontario, à elle seule, en compte une centaine, mais nul doute que bientôt Québec réalisera d'autres progrès et fera encore meilleure figure. Une marge à l'avantage de l'Ontario demeure cependant inévitable, cette dernière province étant beaucoup plus industrialisée que la nôtre.

Au sujet des comités mixtes de production, nos lecteurs voudront prendre connaissance d'une déclaration de principe que nous publions en première page. Cette déclaration du président de la C.T.C.C., ratifiée par l'exécutif, sera publiée dans une brochure de propagande en français que diffusera dans la province de Québec la Commission nationale en matière de production.

## Les conditions atmosphériques des salles des cuves à Arvida

HALTE-LA, dans un numéro spécial en date du 13 juillet 1945, relate ce qui suit:

Le 31 mai le Syndicat demandait à l'hon. Antonio Barrette, ministre du Travail, de bien vouloir envoyer un inspecteur à Arvida pour constater quelles conditions atmosphériques intolérables existaient dans les salles de cuves.

MM. Beaulac et Bolduc, accompagnés de techniciens, arrivèrent le 12 juin pour procéder à l'inspection demandée.

Pour plus de clarté nous répétons ici chacune de nos demandes avec les réponses et suggestions des inspecteurs.

1. Les ouvriers civistes se plaignaient qu'ils avaient trop de 16 heures à faire.

Le rapport dit: La compagnie est invitée, dans son intérêt et pour la protection de la santé des ouvriers, à réduire au strict minimum le travail sur des équipes consécutives.

2. Les chefs civistes se plaignaient, en raison des absences pendant les grosses chaleurs, d'être obligés de travailler au lieu et à la place des personnes absentes.

Le rapport reconnaît le bien-fondé de la plainte du Syndicat.

3. Les ouvriers se plaignaient que les nouveaux appareils, appelés chambres de lavage, desti-

nés à prévenir l'échappement des gaz sur la ville, augmentaient ceux-ci dans les salles des cuves.

Le rapport dit: Les chambres de lavage diminuent l'efficacité du système de ventilation dans une proportion de 5 p. c. à 8 p. c. Nos rapporteurs notent que la compagnie continue d'étudier l'amélioration de ce système.

De plus, le rapport ajoute: On recommande également un contrôle sévère pour maintenir fermées les portes des cuves dès que les opérations sont terminées, afin que le système d'aspiration forcée donne son maximum d'efficacité.

L'ingénieur sanitaire dit particulièrement que, sous prétexte qu'on va exécuter un travail de cinq à dix minutes, on laisse une porte ouverte; au cours de l'inspection, on ouvre les portes de toute une rangée de cuves. Toutes ces pratiques devraient être contrôlées afin de permettre au système de ventilation de fonctionner à son maximum, car... ces systèmes ne peuvent avoir leur pleine efficacité que si on tient fermées les cuves dans toute la mesure du possible.

Et le rapport se termine sur ces mots: Nous espérons que la Compagnie de même que les ouvriers collaboreront pour mettre en pratique les conseils et directives qui nous sont transmis par des techniciens.

## Travail soigné

Dans les produits fabriqués par la Dominion Textile pour fins de guerre et ceux faits pour la paix on trouve le même travail soigné, depuis si longtemps en demande par les judicieux acheteurs canadiens.

Que ce soit tissus résistants pour avions de combats de notre aviation, ou draps et taies d'oreillers blancs et doux pour usage domestique, la qualité, née de nombreuses années d'expérience dans la fabrication et garantie par le travail habile de nos employés de filatures, est là.

## Dominion Textile Company Limited

Fabricants de

DRAPS ET TAIES D'OREILLERS  
"COLONIAL"

MAGOG FASTEST FABRICS

## Le bon président

Suite de la page 1

et tout de suite à la délibération de l'assemblée. Sans doute que, comme membre, le président peut personnellement avoir des préférences pour ou des répugnances contre une question; mais à titre de président, il ne lui est pas permis de les exprimer du haut de sa chaire. S'il les exprime devant l'assemblée, il abuse de sa haute fonction de président et il ne manque pas son coup de faire fâcher une bonne partie, quand ce n'est pas la majorité de l'assemblée.

### L'OPINION DU PRÉSIDENT

Si, cependant, le président tient à exprimer son opinion sur une question, il doit user du procédé connu qui consiste à descendre de la chaire et à parler dans l'assemblée comme un simple membre.

Deuxièmement, un bon président doit suivre scrupuleusement l'ordre du jour sans lequel, si celui-ci n'existe pas, l'assemblée tourne au désordre, ou si, existant, il n'est pas suivi, l'assemblée ressemble à une horloge sans aiguilles.

Un bon président est aussi tenu de faire observer l'ordre dans l'assemblée. Il ne suffit pas pour un syndicat d'avoir un ordre du jour; il lui faut surtout le suivre et le faire observer pendant l'assemblée de l'union. Cette mission appartient surtout au président. Nous n'énumérerons pas toutes les circonstances où son autorité doit s'exercer non plus les incidents nombreux susceptibles de surgir dans une assemblée délibérante. Qu'il me suffise de mentionner simplement quelques défauts des assemblées syndicales qu'un bon président doit s'efforcer de faire disparaître. Les membres discutent souvent trop longuement avant qu'il y ait une motion devant la chaire. Il arrive alors que la délibération se fait sur tout et sur rien et que l'assemblée ne progresse pas dans l'expédition de ses affaires. Les digressions (parler en dehors du sujet) également nuisent au propos de l'assemblée, obscurcissent la question, éloignent l'attention des membres de l'objet de la motion et poussent l'orateur suivant à parler encore plus en dehors du sujet. Dans les assemblées encore, lorsqu'il s'agit de notion contentieuse (qui prête à la dispute), il arrive facilement qu'un membre qui a la parole incrimine un ou des confrères. Un bon président doit réprimer tout incident de ce genre. Surtout et par-dessus tout, un président est tenu de faire observer le silence pendant toute l'assemblée. Il doit le faire discrètement en ayant l'air de demander, mais non d'imposer. Le silence, dans une assemblée, est une enveloppe protectrice des motions bien discutées et des résolutions fructueuses: il active la marche de l'assemblée, permet aux membres présents de mieux fixer leur attention sur le sujet de la délibération et provoque dans leur esprit lumière et option pour toute mesure utile au bien de tous.

### Prudence et vigilance

Voilà brièvement commentées les qualités d'un bon président de syndicat. Cela veut-il dire que celui-ci doit tout savoir? Non. Il lui suffit d'être prudent, vigilant et de posséder un minimum de connaissances de la procédure ordinaire des assemblées. A ces conditions, les membres porteront plus d'intérêt à leur Union et celle-ci s'en portera mieux.

Le bien est la perfection et la béatitude de la volonté. — La Cordaire.

Le travail éloigne de nous trois grands maux: l'ennui, le vice et le besoin.

Il n'y a rien au monde qui fasse tant admirer qu'un homme qui sait être malheureux avec courage. — Sénèque.

## Qui sera le chef de l'empire du monde?

Un Parlement s'est réuni à San-Francisco en séance spéciale. Il s'agissait de préparer et de signer une charte censée assurer la paix dans le monde de demain. Les signataires étaient-ils aussi fiers qu'on a bien voulu le dire? N'ont-ils pas fait un peu contre mauvaise fortune bon coeur? N'étaient-ils pas un peu honteux presque tous?

Elles étaient là au complet, cinquante, les Nations-Unies, pacifiques. Non. Il en manquait une. Il manquait la Pologne. On s'est battu cinq ans pour elle et pour les principes que son cas représente. Alors qu'elle aurait dû être à l'honneur, elle n'était pas là. Elle n'avait même pas de chefs d'Etat reconnus de tous les autres pays. Loin de là. Pendant qu'à San-Francisco, on lui rédi-

geait un pacte, à Moscou, on lui cuisinait dictatorialement un gouvernement "à la russe" et on jugeait comme des criminels les chefs de la résistance polonaise. Ceux-ci, si l'on se fie aux rapports des journaux, avaient eu le tort de défendre le sol natal contre les envahisseurs quels qu'ils soient, allemands ou russes.

### L'attitude de la Russie

Maitres de la Pologne, les Soviétiques semblent avoir voulu s'imposer autant que possible à la conférence de San-Francisco. Ils ont refusé la présidence au représentant du pays qui les accueillait, contrairement aux usages internationaux, et ils ont imposé le système de présidence soviétique. Et les Nations-Unies

ont courbé l'échine. Tout au cours de la conférence, on se demandait toujours à chaque nouveau problème: quelle sera l'attitude de la Russie?

En Yougoslavie, le maréchal Tito et ses partisans, communistes d'inspiration, régissent tout gaillardement, se soucient assez peu des alliés anglais et américains, ne se souciant pas du tout des autres.

Les Russes occupent Vienne. L'officier russe qui y introduit des alliés britanniques ou américains, est dégradé tout simplement. A Berlin, et dans toute la région occupée par les armées soviétiques, on n'entre pas.

### Contrôle soviétique

En un mot l'Europe orientale est sous contrôle soviétique.

Et l'Europe occidentale? Je ne jurerais pas que l'influence communiste soit totalement absente du parti travailliste anglais qui s'oppose si fortement au premier ministre Churchill. La révolution

de Franco a renversé un régime de gauche, de sympathie avec Moscou. Alors?

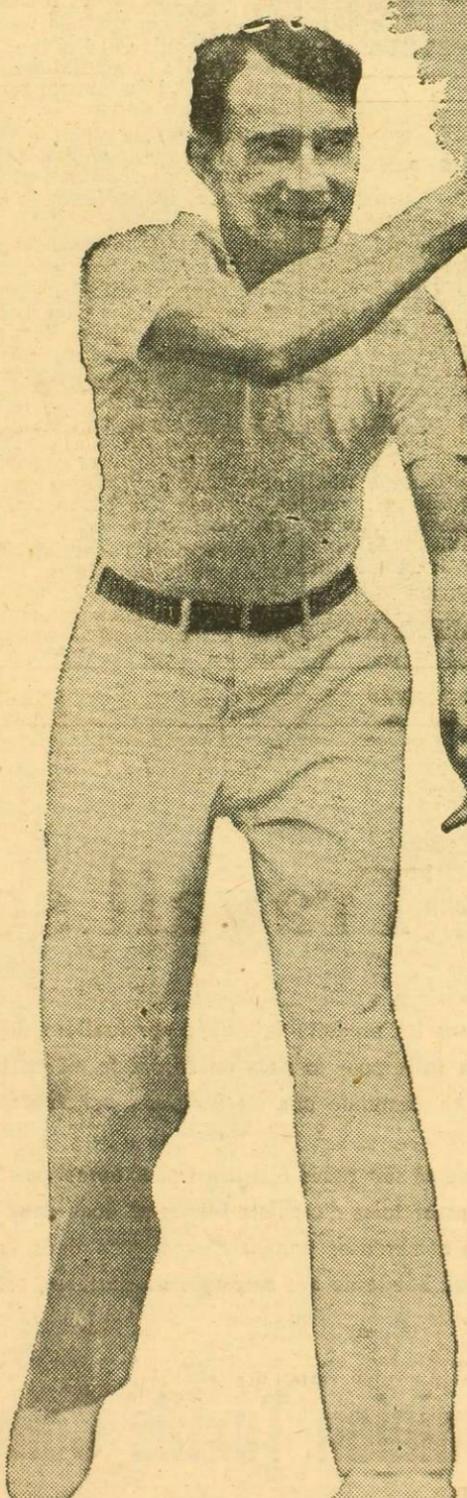
Ce que nous avons pu savoir des journaux clandestins de France et de Belgique pendant la guerre, révélait une propagande communiste intense. Il n'y a donc pas à s'étonner des succès communistes aux dernières élections françaises. En Belgique, le roi Léopold III qui, en 1940, a lutté comme il a pu, puis est ensuite resté avec son armée et son peuple tant qu'il a pu, semble n'être rejeté des forces de gauche coalisées que parce qu'il a pour lui les forces de droite. On a même écrit que les forces communistes, socialistes et libérales s'attaquent à lui parce qu'il est catholique.

### Communistes en liberté

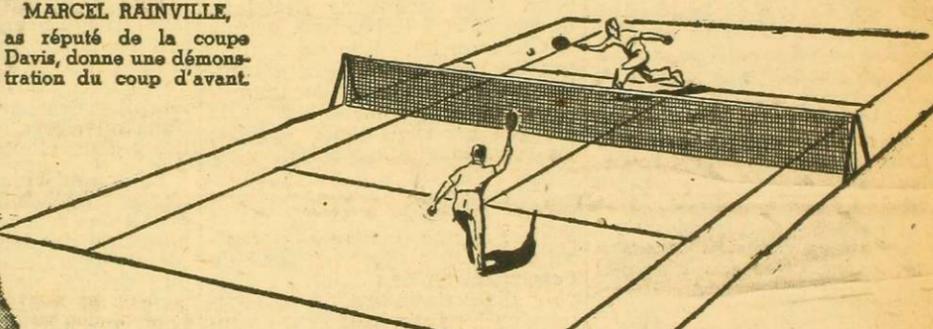
Et au Canada? Depuis l'entrée en guerre de la Russie, depuis que nos navires vont porter no-

(Suite à la page 10)

Gardez-vous  
en forme  
POUR L'AVENIR

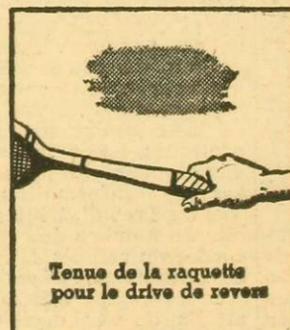


**MARCEL RAINVILLE,**  
as réputé de la coupe  
Davis, donne une démonstration  
du coup d'avant.





Tenue de la  
raquette  
pour le drive  
d'avant



Tenue de la  
raquette  
pour le drive de  
revers



Fin d'un drive  
d'avant

**L**e tennis est l'un des sports les plus populaires et il en est peu qui lui soient supérieurs pour conserver une bonne condition physique. Bien que nous ne puissions pas tous aspirer à concourir pour la coupe Davis ou même à prendre part aux tournois régionaux, chacun de nous peut s'efforcer d'améliorer son jeu afin de le pratiquer avec plus d'agrément et de satisfaction.

D'après Marcel Rainville, un de nos plus grands as du tennis, les points essentiels du jeu sont l'efficacité du service et la sûreté dans les coups d'avant et de revers. Pour acquérir ces qualités à un degré raisonnable, le novice doit recourir aux conseils d'un expert et pratiquer continuellement.

Le tennis est un exercice toujours agréable. Il ne doit pas être considéré comme un labeur. Faites-en une partie de votre programme d'entraînement physique afin de vous garder en forme pour l'avenir.

A L'APPUI DU PROGRAMME NATIONAL DE CULTURE PHYSIQUE

POUR MOI,  
DES TIMBRES  
D'ÉPARGNE DE GUERRE

LA BRASSERIE  
**MOLSON**  
LIMITÉE